Convention Cadre

2015

CONTRAT DE VILLE

> Communauté d'agglomération La Brie Francilienne <

> Roissy-en-Brie <

2020

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfecture
de Seine-et-Marne

Roissy
EN-BRIE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
La Brie Francilienne

SOMMAIRE

Préambule 3

Démarche d'élaboration du Contrat de Ville 4

CHAPITRE I – Présentation du territoire 6

I. Le Quartier de la Renardière dans le territoire de La Brie Francilienne 7
II. Focus sur le quartier de la Renardière 8
III. Focus sur le quartier de veille Roissy Centre/50 Arpents 12
IV. Services et équipements publics 16
V. Les dispositifs spécifiques existants sur le territoire 22

CHAPITRE II – Les trois volets du Contrat de Ville 24

COHESION SOCIALE 25

Lien social et Citoyenneté 25
Education 27
Culture et Sport 29
Prévention de la délinquance 30
Santé et Bien-être 32

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI 34

HABITAT ET CADRE DE VIE 36

CHAPITRE III – Organisation du Contrat de Ville 38

Modalité de pilotage 39
La participation des habitants – Le conseil citoyen 41

Annexe I – Diagnostic territorial 43

COHESION SOCIALE 44

Lien social et Citoyenneté 44
Education 48
Culture et Sport 52
Prévention de la délinquance 54
Santé et Bien-être 57

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI 60

HABITAT ET CADRE DE VIE 63

Annexe II – Projet territorial de La Brie Francilienne 67

Annexe III – Les engagements 83

Signataires 92

Préambule

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle est conduite par l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a fixé les principes de cette nouvelle politique de la ville et les contrats de ville 2014-2020 en sont le cadre d'action. Elle mobilise et adapte, en premier lieu, les actions relevant des politiques publiques de droit commun et, lorsque la nature des difficultés le nécessite, met en œuvre les instruments qui lui sont propres.

Sur la base d'un projet de territoire coproduit et partagé à l'échelle intercommunale, les signataires du contrat de ville s'engagent, dans le cadre de leurs compétences respectives, à mettre en œuvre les actions de droit commun concourant à la réalisation des objectifs énoncés au I de l'article 1er de la présente loi.

Le contrat de ville sera construit autour de 3 piliers obligatoires :

- Le pilier « Cohésion sociale » :

Les actions relevant du pilier « cohésion sociale » visent à réduire la pauvreté, à tisser le lien social et à renforcer la solidarité entre les générations. Elles s'attachent à répondre tout particulièrement aux besoins des familles monoparentales, des jeunes et des personnes âgées, catégories surreprésentées dans la plupart des quartiers en politique de la ville. Elles visent l'exercice de la citoyenneté et l'égalité réelle d'accès au droit.

- Le pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain » :

Les actions relevant du pilier « cadre de vie et renouvellement urbain » visent à améliorer de façon visible et concrète la vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires.

- Le pilier « Développement économique et emploi » :

L'action publique en faveur de l'emploi et du développement économique vise à réduire de moitié, sur la durée du contrat de ville, l'écart de taux d'emploi entre les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les autres territoires, notamment pour les jeunes.

Par ailleurs, en plus de ces trois piliers obligatoires du contrat de ville viendra s'ajouter un 4ème pilier relatif aux « Valeurs de la République et à la citoyenneté ». Une attention particulière sera prise en compte de manière transversale dans le contrat de ville à travers différentes actions.

La circulaire fixe également les priorités transversales obligatoires du contrat de ville :

3 axes transversaux devront se décliner dans chacun des piliers :

- La jeunesse
- L'égalité entre les femmes et les hommes
- La prévention de toutes les discriminations

DEMARCHE D'ELABORATION DU CONTRAT DE VILLE

La commune de Roissy-en-Brie a signé un Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) en 2009 avec l'Etat, ce contrat a été renouvelé par avenant en 2012.
2 quartiers prioritaires ont été classés dans le cadre de ce CUCS :

- La Renardière
- Roissy Centre / 50 Arpents

Le 17 juin dernier, l'Etat a publié, dans le cadre de la réforme de la géographie prioritaire de la politique de la ville, le nouveau zonage de quartiers prioritaires :

Pour la CA de La Brie Francilienne, seul Roissy-en-Brie est concerné avec comme quartier prioritaire : **La Renardière**. Le quartier de **Roissy Centre/ 50 Arpents** est classé en veille active.

La convention cadre du contrat de ville 2015-2020 traite, dans un même cadre, des enjeux de cohésion sociale, de renouvellement urbain et de développement économique.

Le principe de coconstruction, avec les habitants dans le cadre du Conseil citoyen, est un élément majeur du contrat de ville.

L'écriture du Contrat de Ville s'est faite en plusieurs phases :

- **Une phase d'observation**

Depuis septembre 2014, la Direction « Politique de la ville » de La Brie Francilienne a entrepris une démarche partenariale qui a permis de construire le diagnostic à partir de documents et de schémas existants sur le territoire (Agenda 21, Evaluation du CUCS, Etude sur l'offre de soins, projet social, etc…).

Les partenaires et techniciens des services, chacun à leur niveau, ont permis de collecter un certain nombre de données tant quantitatives que qualitatives.

- **Le Diagnostic du territoire**

Le diagnostic territorial partagé est la première étape du processus d'élaboration du nouveau Contrat de Ville, qui a permis de connaître la situation des quartiers prioritaires au sein de l'intercommunalité, abordant :

- Les enjeux sociaux
- Les enjeux urbains
- Les enjeux économiques

Il permet de répertorier les forces et les faiblesses du territoire, en particulier le quartier de La Renardière en matière d'accès au droit, d'éducation, de santé, de prévention de la délinquance, également de développement économique, de logement et de cadre de vie.

Ce répertoire permet de définir les grandes orientations matérialisées dans la convention cadre.

Le diagnostic territorial présenté dans la convention cadre est une synthèse des différentes démarches territoriales et documents ressources (diagnostics, évaluations du CUCS, projet social du centre social, analyses des besoins sociaux réalisées par le CCAS, etc.) dont disposent la Commune de Roissy-en-Brie et la Communauté d'Agglomération de La Brie Francilienne, pilote de la politique de la ville. Il permet d'appréhender le quartier de La Renardière dans ses différentes dimensions : sociales, urbaines, sanitaire, éducatives, économiques… C'est un document de contexte présentant l'évolution du territoire sur ces dernières années.

- **Groupe de travail avec les partenaires et acteurs locaux :**

Pour chaque pilier, des référents ont été désignés.

Les groupes de travail sont composés de techniciens de la Communauté d'agglomération et de la commune de Roissy-en-Brie ainsi que des acteurs locaux. Au sein de ces groupes, les problématiques qui se posent sur le quartier et sur l'agglomération de manière générale y sont soulevées. C'est à partir de ces constats que des enjeux du contrat de ville ont été dégagés.

- **Elaboration de la convention cadre**

La convention cadre rappelle les éléments de diagnostic territorial et présente le quartier de La Renardière.

Pour chaque pilier : elle précise les grandes orientations.

La gouvernance et l'organisation du contrat de ville, ainsi que le Conseil Citoyen sont également énoncés.

Cette convention sera signée avant le 30 Juin 2015. Par la suite, des avenants interviendront pour décliner les orientations en programme d'actions.

Chapitre I
Présentation du territoire

CHAPITRE I : PRESENTATION DU TERRITOIRE

I- Le quartier de La Renardière dans le territoire de La Brie Francilienne

1- La Brie Francilienne, une communauté d'agglomération récente

La Brie Francilienne est une jeune communauté d'agglomération du département de la Seine-et-Marne créée le 1er janvier 2010. Elle regroupe les communes de Roissy-en-Brie et de Pontault-Combault et est située à 25 km à l'Est de Paris et 35 km au Nord de Melun.
Elle compte 59 369 habitants d'après le recensement INSEE 2011, sur une superficie de 2 726 hectares, bordée par 4 000 hectares de massifs forestiers. Elle est traversée par le Morbras, affluent de la Marne.

La communauté d'agglomération est raisonnablement urbanisée, et intégrée à la région de l'Ile-de-France, étant desservies par de grands axes routiers (la Route nationale 4 et la Francilienne 104), ainsi que le réseau ferré du Transilien (RER E « Eole »), qui relie les deux communes à Paris centre en environ 25 minutes. Par ailleurs, le SIT'bus, réseau interne de transports, a été créé en partenariat avec la Commune de Pontault-Combault afin de favoriser l'intégration des deux communes.

Les principales données socioéconomiques démontrent une précarité croissante surtout à Roissy-en-Brie

En effet, le revenu déclaré annuel moyen par foyer fiscal était de 26 120€ à Pontault-Combault en 2009[1] et de 23 985€ à Roissy-en-Brie, ce qui est certe supérieur à la moyenne nationale de 23 433€ mais bien inférieur à la moyenne régionale de 29 808€.

Dans le cadre de la nouvelle géographie prioritaire, seule la Commune de Roissy-en-Brie est concernée par le dispositif du Contrat de Ville, avec comme quartier prioritaire celui de La Renardière.

2- Roissy-en-Brie, commune en pleine évolution

Située dans département Seine-et-marnais, **la Commune de Roissy-en-Brie** a une population totale de 22 626 habitants en 2011. C'est une population jeune avec 30,5 % de jeunes de moins de 20 ans en 2011, mais elle est vieillissante du fait de l'évolution croissante de la part des personnes âgées de 60 ans et plus (en 1982, 6% de la population avait plus de 60 ans, en 2011, cette proportion est passée à 13,8%).

La commune de Roissy-en-Brie a deux quartiers prioritaires de la politique de la ville : **La Renardière** (quartier réglementaire) et **Roissy-centre/ 50 Arpents** (quartier classé en veille active), tous deux étaient ciblés dans le cadre de l'ancien dispositif du contrat urbain de cohésion sociale signé en 2009.

3- La Renardière : le quartier réglementaire de la politique de la ville

Le quartier de La Renardière concentre le plus de difficultés et les indicateurs socio-économiques mettent en exergue les situations les plus préoccupantes. Cependant, il faut savoir qu'il n'est pas classé en Zones Urbaines Sensibles (ZUS), ni en Zones Franches Urbaines (ZFU), ni concerné par l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine (ANRU).

[1] Source : chiffres disponibles sur site INSEE

C'est un quartier où la concentration des habitants a facilité l'émergence des problématiques sociales, éducatives, urbaines et autres.

II- Focus sur le quartier de La Renardière

La commune de Roissy-en-Brie se compose d'un centre-ville où se concentre l'essentiel des structures sociales. Le quartier de La Renardière (construit à partir de 1972.) bien que pas situé en zone périphérique, ne dispose que de très peu de services de proximité. Sa population totale est de 2060[2] dont 37% étaient des jeunes de moins de 20 ans. Sa superficie est de 11 hectares.

Le quartier de La Renardière compte 2 060 habitants. C'est le 5ème quartier le plus peuplé des neuf (9) quartiers de la commune de Roissy-en-Brie. Les femmes représentent 49,12% de la population totale du quartier, soit 1 012 femmes, cette représentation est proportionnellement la même pour la commune de Roissy-en-Brie (49, 31%) et la communauté d'agglomération (49,27%).

1- Eléments sociodémographiques

Population par sexe :

	Femme	Homme	Total
La Renardière	1012	1048	**2060**
Roissy-en-Brie	11316	11005	**22321**
CA de la Brie Francilienne	29365	28517	**57882**

Source CGET, « Données d'aide au diagnostic », 16 octobre 2014

En 10 ans, la population totale du quartier de La Renardière est passée de 1 842 habitants en 1999 à 2 060 habitants à aujourd'hui. D'après l'INSEE, 37,3 % des 2 060 habitants de La Renardière sont des jeunes de 0 à 19 ans.

Population par tranche d'âge et par sexe

	0 à 14 ans		15 à 29 ans		30 à 44 ans		45 à 59 ans		60 à 74 ans		75 ans ou +	
	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H
La Renardière	**232**	**318**	**270**	**293**	**220**	**199**	**208**	**147**	**54**	**79**	**29**	**12**
Roissy-en-Brie	2 464	2697	2334	2381	2618	2453	2275	2125	1045	1055	581	294
CA de la Brie Francilienne	6074	6757	6265	6197	6629	6309	5881	5537	2842	2791	1674	925

Source CGET, « Données d'aide au diagnostic », 16 octobre 2014

[2] Dernier recensement de l'INSEE

Composition des ménages

Il existe sur le quartier de La Renardière 688 ménages parmi lesquels 92 sont composés de femmes seules et 77 d'hommes seuls (soit 24,6% des ménages).

La composition des ménages du quartier est de 3 personnes en moyenne contre 2,8 à Roissy-en-Brie.

Revenu fiscal

Le revenu fiscal médian mensuel des habitants de La Renardière est de 895 euros[3], alors que sur la même année, le revenu fiscal médian des foyers fiscaux résidant dans la commune s'élevait à 1 660 euros par mois.

Prestations sociales

Fin 2012, on compte 337 allocataires CAF habitant à La Renardière sur les 3 540 allocataires Roisséens ; 25 et 30% des d'allocataires CAF du quartier ont un revenu constitué au moins à 50% de prestations sociales.

La part des allocataires CAF dont le revenu est constituée à 100% de prestations sociales ainsi que celle des allocataires CAF percevant le RSA est inférieure à 15%.

Par ailleurs, sur le quartier, il y a un important taux d'allocataires de nationalité hors UE (27,3%) par rapport au taux communal (13,3%).

Part des familles monoparentales

Parmi l'ensemble des familles du quartier, 38,8 % sont des familles monoparentales, ce qui montre une surreprésentation des familles monoparentales à La Renardière.

Fin 2012, le pourcentage de foyers monoparentaux sur le quartier de La Renardière était de 35,10%, soit 118 monoparents allocataires.

Proportion de foyers monoparentaux allocataires de la CAF :

	Au 31/12/2009	Au 31/12/2010	Au 31/12/2011	Au 31/12/2012
La Renardière	32,30%	32,60%	29,50%	35,10%
Roissy-en-Brie	18,40%	19,10%	19,30%	20,10%

Source : Evaluation du CUCS de Roissy-en-Brie sur la période 2011/2014

Part des étrangères

La population étrangère sur le quartier de La Renardière est de 419 habitants, soit 20,04% de sa population ; 251 sont salariés dont une majorité d'hommes.
En termes de pourcentage, c'est le quartier qui a la part des étrangers la plus élevée.

2- Données concernant le logement

Le quartier La Renardière a une part d'allocataires CAF percevant les aides personnelles au logement comprise entre 60 et 70%. Alors que la part d'allocataires CAF percevant les aides personnalisés au logement dans l'agglomération de la Brie Francilienne est de 22.6%.

[3] Source : site SIG.gouv.ville

Taux de logements HLM

Le taux de logement HLM sur le quartier de la Renardière est supérieur à 90%. Comparativement, ce taux est de 53.8% sur La Brie Francilienne.

Taux de logements vacants

Le quartier de La Renardière a une part de logements vacants inférieure à 5%, ce qui est relativement faible. D'après le bailleur, le quartier ne connait pas de difficultés particulières pour trouver des locataires.

	Logements		
	Vacants	**Occupés**	**Total**
La Renardière	14	613	**627**
Roissy-en-Brie	241	7 799	**8 040**
CA de la Brie Francilienne	918	21 473	**22 391**

Sources : « Données d'aide au diagnostic », 16 octobre 2014 ; INSEE 2010 – Iris, INSEE 2010 – Commune, INSEE UU 2010 – Unités urbaines ; Insee, RP2011 exploitation principale.

3- Données sur la formation et l'emploi

Part des non diplômés

Dans la tranche d'âge des 15-17 ans, les non scolarisés représentent 1,8 %.

En 2010, 41,1 % des individus résidant dans La Renardière, âgés de 15 ans ou plus et non scolarisés, étaient sans diplôme, dont 34,3 % chez les hommes et 47,0 % chez les femmes.

Part des hauts niveaux de formation par sexe

Sur la même année, 11,6 % des individus résidant dans le quartier, âgés de 15 ans ou plus et non scolarisés, avaient un niveau d'études au moins égal à Bac+2 : 10,7 % chez les hommes et 12,4 % chez les femmes.

Comparé aux autres quartiers de la commune, la part des hauts niveaux de formation (11,6%) est très faible sur le quartier de La Renardière. Cette part est de 22,4 % sur la commune de Roissy-en-Brie.

Taux d'activité et d'emploi par sexe et par âge

	Nombre d'habitants actifs						Nombre d'habitants en emploi					
	15 à 24 ans		**25 à 54 ans**		**55 à 64 ans**		**15 à 24 ans**		**25 à 54 ans**		**55 à 64 ans**	
	F	**H**	**F**	**H**	**F**	**H**	**F**	**H**	**F**	**H**	**F**	**H**
La Renardière	87	83	349	351	33	47	62	59	296	313	27	41
Roissy-en-Brie	645	791	4288	4442	638	622	506	586	3881	4097	589	567
CA de la Brie Francilienne	1934	2168	11329	11641	1516	1618	1513	1675	10308	10804	1397	1473

Source CGET, « Données d'aide au diagnostic », 16 octobre 2014

En 2010, 42,5 % des personnes âgées de 15 à 24 ans du quartier de La Renardière sont présentes sur le marché du travail dont 48,3 % de femmes et 37,8 % d'hommes.

Chez les 25-54 ans, le taux d'activité des femmes (76,1 %) est largement inférieur à celui des hommes (95,4 %). On retrouve la même tendance sur l'ensemble de la commune.

35,9 % des femmes âgées de 55 à 64 ans sont en activité contre 57,4 % des hommes du quartier.

53.0 % des femmes âgées de 15 à 64 ans sur le quartier de la Renardière sont en emploi dont 28,3 % à temps partiel.

En 2010, 29,1 % des femmes salariées vivant dans le quartier de la Renardière sont des étrangers.

Le taux de chômage des personnes en activité sur le quartier de La Renardière est de 17,6 % chez les femmes et de 14,1 % chez les hommes. Le taux de chômage est de 10,9 % sur la commune de Roissy-en-Brie.

	Nombre de chômeurs âgés de 15 à 64 ans		
	Femme	Homme	Total
La Renardière	82	68	**150**
Roissy-en-Brie	595	606	**1 201**
CA de la Brie Francilienne	1561	1475	**3 036**

Source CGET, « Données d'aide au diagnostic », 16 octobre 2014

III- Focus sur le quartier de veille Roissy Centre/ 50 Arpents

Le quartier Roissy-Centre/50 Arpents était l'un des deux quartiers prioritaires de l'ancien CUCS de Roissy-en-Brie, il est classé en « veille active » dans ce nouveau contrat.

Les quartiers de « veille active » sont des territoires sortants de la géographie prioritaire mais faisant l'objet d'une attention particulière et soutenue des pouvoirs publics.

Ce quartier regroupe 2 secteurs différents !

- Le secteur de « Roissy centre » regroupe 582 logements, on y distingue notamment 2 copropriétés : une implantée dans « les Résidences du Centre Commercial » comprenant 132 logements ordinaires + 19 logements sociaux ; l'autre représente « Les Aulnes » composée de 70 logements.
- Le secteur des « 50 Arpents » comptabilise 75 logements sociaux dont certains étant des pavillons.

Ces 2 secteurs, bien qu'inscrits dans le même périmètre, n'ont aucun point en commun en matière d'habitat et de population.

Il est d'ailleurs difficile d'avoir des données précises sur ce « quartier ».

1- Données sociodémographiques

Roissy Centre / 50 Arpents comptabilise environ 2 000 habitants dont 36,3% de jeunes de moins de 20 ans.

Prestations sociales

Sur le quartier Roissy-Centre / 50 Arpents, le nombre total d'allocataires CAF reste important. En fin 2012 on y compte 415 allocataires sur un total de 3 540 allocataires Roisséens, soit une part représentant 11,7%.

Parmi ces allocataires, le taux d'activité des parents ayant des enfants de moins de 3 ans est le plus faible avec 41,9% (comparativement celui de la Renardière est de 31,9%).

De même, le quartier recense un important taux d'allocataires de nationalité hors union européenne, 20,5%, par rapport au taux communal de 13,3%.

Les allocataires bénéficiant d'un revenu minimum garanti (RSA et/ou AAH) sont également les plus nombreux dans ce quartier avec 31,6% (comparativement celui de La Renardière 30,3% ; celui de la commune : 19,9%).

De plus, 26,5% des allocataires habitant Roissy Centre ont un revenu inférieur à 50% du SMIC (22,9% pour la Renardière et 16,3% pour la Ville).

Familles monoparentales :
Parmi les ménages, on recense une surreprésentation des familles monoparentales dans ce quartier (22,6%), alors que cet indicateur est de 13,2% pour l'ensemble de la ville (10% pour la Seine-et-Marne).

2- Résultats des études menées sur le quartier

Les indicateurs de contexte et de précarité démontrent, comme à la Renardière, une précarité socio-économique des habitants de ce secteur.
Les diverses études menées sur le quartier de Roissy centre / 50 Arpents, l'analyse des besoins sociaux (ABS) réalisé en 2007 par le CCAS, l'évaluation du CUCS ainsi que l'enquête des besoins menée par l'Adulte-relais de mai 2013 à octobre 2014 (64 ménages rencontrés) ont mis en avant différentes problématiques dans le quartier :

1.1- Problématiques sociales :

Le quartier « Les Aulnes » est celui où la situation sociale est la plus tendue. En effet, cette copropriété voit se concentrer un certain nombre de familles issues de l'immigration, notamment Africaines. Disposant de faibles revenus, ces familles éprouvent actuellement des difficultés pour s'acquitter des charges de copropriété et laissent les espaces extérieurs se dégrader.
Ces difficultés se sont répercutées sur la gestion de la copropriété, ce qui la met en péril.

La copropriété « Résidences du Centre / Roissy centre » accueille une population présentant un degré de difficultés socioéconomiques moins édifiant que « Les Aulnes ». Pour autant, les exigences restent abondantes, notamment en matière de cadre de vie, relationnel, animation, habitat, gestion du budget et information.

Différentes problématiques sociales ont ainsi été repérées :
- Difficultés financières – paupérisation de la population occupante
- Inégale capacité des ménages à faire face aux charges de copropriété
- Hétérogénéité sociale et culturelle des résidents
- Cassure relationnelle entre les habitants – tensions de cohabitation
- Turn over - renouvellement des habitants
- Analphabétisme – illettrisme
- Manque de présence « institutionnelle »

Il parait donc important de (re)nouer le lien social, notamment le développement d'actions de communication auprès et avec les habitants.

1.2- Problématiques liées au cadre de vie

De nombreux habitants, mais également commerces ou partenaires, ont une impression d'abandon forte du quartier, ils ne se sentent pas intégrés au reste de la commune.
La dégradation, le temps mis pour y porter remède, ou l'absence de remède, ne fait que renforcer ce sentiment de repli sur soi.

Selon les habitants interviewés, l'objectif 1er est de rendre le cadre de vie et l'habitat plus agréables, notamment par :
- une plus grande réactivité des acteurs en charge de l'entretien courant des espaces extérieurs
- l'amélioration de la gestion des collectes d'ordures ménagères et des encombrants
- la réalisation d'aménagements spécifiques (exemple : espace jeux pour les enfants)

- la sécurisation et/ou la réhabilitation de certaines parties extérieures (voirie/stationnement, éclairage…) et intérieures jugées vétustes (exemple : terrasses sur certains bâtiments)
- la mise en œuvre d'actions de sensibilisation sur la propreté et la qualité du cadre de vie (traitement des problématiques liées aux dégradations, à la pollution sonore, au sentiment d'insécurité…)
- l'entretien des extérieurs
- le désenclavement du quartier

1.3-Problématiques d'insécurité

Aussi, le sentiment d'insécurité est accru dans ce secteur du fait du manque d'éclairage, de la détérioration de nombreuses voies et d'une inadaptation des lieux aménagés par rapport à l'utilisation qui en est faite notamment par les jeunes adultes.

Différentes problématiques de regroupement dans les halls d'immeubles sont souvent remontées par les résidents.

Le développement de commerces avec vente d'alcool ne favorisent pas l'apaisement du quartier. De nombreux jeunes et adultes stagnent quotidiennement dans le quartier et en bas des immeubles.

Tout cela, accentuée par une copropriété qui a du mal à gérer le quotidien en matière de cadre de vie, ne fait que renforcer la mauvaise image du quartier.

3- Une présence de services dans le quartier

Contrairement au quartier de La Renardière, le quartier de Roissy centre bénéficie de plusieurs services de proximité, mais pas toujours adaptés pour certains :

3.1- Un centre social et culturel « Les Airelles »
Cf. quartier vécu

3.3- Des espaces pour les jeunes

Cf. présentation « Les actions du service municipal de la jeunesse, le SMJ » du diagnostic territorial annexe I

Les jeunes du quartier bénéficient de 2 structures de proximité du service jeunesse, La salle Corail et La salle Sidney.

3.4- La maison des parents
Cf. quartier vécu

3.5- Les équipements scolaires :

Les groupes scolaires :
Pour l'année scolaire 2013/2014, la part des élèves provenant du quartier Roissy Centre est de :
- 35.8% pour le groupe scolaire Michel Grillard
- 59% pour le groupe scolaire La Pierrerie

Collège Anceau de Garlande :
Ce collège accueille dans ses 30 classes, 621 élèves en 2013/2014 dont 569 sont roisséens,
Les jeunes du quartier Roissy Centre/50 Arpents y sont rattachés.

À noter que le collège a également 7 classes de SEGPA qui accueillent 75 élèves en 2013/2014 dont 30 sont Roisséens.

L'effectif total est de 696 collégiens.

3.6- L'offre de commerces et de services

Contrairement au quartier de La Renardière, Roissy centre bénéficie de nombreux petits commerces et de services de proximités :

- Commerces : boulangeries, épiceries, boucherie, restauration,
- Services : pharmacie, coiffeurs, auto-écoles

Néanmoins, le départ d'Intermarché en 2012 a rompu les liens que les habitants pouvaient avoir entre eux mais aussi avec l'extérieur. Ce départ a créé également des difficultés pour les personnes âgées ou personnes non véhiculées pour aller faire leurs courses. Cela a apporté une image négative du quartier : l'espace vert aux abords de l'ancien Intermarché et des copropriétés n'est plus entretenu. Les mauvaises herbes, arbustes et déchets se propagent.

Par ailleurs, certaines épiceries ne sont pas toujours accessibles économiquement pour la population de ce quartier.

Constats :

Il apparaît primordial d'adapter les pratiques de chacun à des territoires et des publics moins familiers.

Les besoins des enfants et des familles ne correspondent pas toujours aux espaces créés pour eux. Il est nécessaire qu'une réflexion se mette en place afin de reconsidérer l'utilisation potentielle de ces espaces (aires publiques de jeux…). Ces espaces sont importants, ils permettent de participer à la socialisation des enfants, des familles de différents quartiers peuvent s'y retrouver.

Des lacunes existantes aux Aulnes et la mise en place d'actions demeurant une évidence, une réflexion doit être véritablement envisagée afin de satisfaire à une pluralité de besoins ressentis et/ou exprimés et amoindrir un risque de relégation d'ores et déjà amorcé :

- actions de sensibilisation liées au respect : lutte contre la pollution sonore - le manque de propreté
- réunions d'informations sur les soutiens financiers existants : coût du ravalement – charges de copropriété, réunions/conseils de quartier : participation des habitants,
- accentuation de la médiation de rue auprès des jeunes

Les besoins en matière de cadre de vie, relationnel, animation, habitat, gestion du budget, compréhension du français et information sont les plus distinguables.
Un diagnostic en marchant mériterait d'être réalisé afin de repérer les différents dysfonctionnements relatifs au cadre de vie des habitants.

Par ailleurs, le projet urbain de construction de logements (projet immobilier de moins de 300 : logements sociaux et en accessions F1 à F4) dans ce secteur pourrait redynamiser le secteur. Actuellement, ce projet questionne beaucoup les habitants, des négociations sont en cours avec les copropriétaires.

IV- Services et Equipements publics

1- Dans le quartier réglementaire de La Renardière

1.1-Le Café club

Le Café-Club est une structure qui accueille les collégiens de 11 à 15 ans, gérée par le Service Municipal de la Jeunesse (SMJ).

Elle se compose d'une salle principale au Rez-de-Chaussée et d'une salle d'activités au 1er étage.

L'équipe d'animation est composée de deux personnes : 1 directeur et 1 animateur. Cette équipe est renforcée pendant les périodes de vacances scolaires.

Horaires d'ouvertures :

- *Hors-vacances scolaires*

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
16h – 19h	16h – 19h	14h – 19h	16h – 19h	16h – 19h

- *Vacances scolaires*

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
10h – 12h 14h – 19h	10h – 12h 14h – 19h	10h – 12h 14h – 19h	10h – 12h 14h – 19h	10h – 12h 14h – 19h

Plusieurs activités y sont proposées : ping-pong, jeux de société, espace informatique, activités manuelles, sorties, accompagnement de projets, nuitées, séjours...

L'équipe d'animation du Café-Club et le Service Municipal de la Jeunesse sont également partenaires ou organisateurs d'évènements et d'actions sur la ville ou sur le quartier.

1.2-Centre social et culturel « Le coin des voisins »

Le coin des voisins situé au bâtiment 8 est une annexe du centre social et culturel « Les Airelles », agréé par la caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne. Cette annexe a les mêmes missions que « Les Airelles » (cf. ci-dessous).

C'est un F4 de 65 M2 constitué d'un :

- 1 bureau
- 1 salle d'animation principale + 2 salles d'animation

- 1 cuisine
- Sanitaires

Horaires de fonctionnement des activités proposées par le centre social et culturel :

JOURS	Au coin des voisins
Lundi	14h00 à 18h ASL et accompagnement à la scolarité
Mardi	9h - 12h/14-18h ASL, accompagnement à la scolarité
Mercredi	Mercredi matin (réunions ponctuelles)
Jeudi	13h 30 -18h écrivain public, accompagnement à la scolarité
Vendredi	16h-18h Accompagnement à la scolarité
Samedi	Samedi matin
Nombre d'heures total	**Soit 15h hebdomadaires**

Horaires d'ouvertures par les associations et services municipaux :

LES ASSOCIATIONS et service municipal AU COIN DES VOISINS	
AMISIPAH	Lundi 9 h30 13h30 et vendredi de 9h -13h
APIRBE	Mercredi de 18h 30 -20h
Vie Libre	Vendredi de 20h30 à 22h30
Le Fil	Mercredi après-midi et samedi
Relais assistante maternelle	Jeudi 9h 12H

2- Dans le quartier vécu

2.1-La Maison du Temps Libre, MTL

La MTL se site à proximité immédiate du quartier de La Renardière.

Différentes activités y sont proposées :

- Accueil de centre de loisirs les mercredis
- Mise à disposition de salles aux associations
- Mise à disposition de la grande salle aux particuliers les WE pour l'organisation de fêtes

La commune organise certains de ses événements dans ces locaux.

2.2-Centre social et culturel « Les Airelles »

Le Centre Social et Culturel « Les Airelles » a pour vocation de contribuer à répondre aux problématiques d'ordre sociales, économiques, culturelles, il est agréé par la CAF de Seine-et-Marne. Il participe à la création de liens de cohésion sociale et au développement de la citoyenneté.

Les missions générales de cette structure d'animation de la vie sociale sont :

- Un lieu de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle, qui accueille toute la population en veillant à la mixité sociale. Il est ouvert à l'ensemble de la population à qui il offre un accueil, des activités et des services ; par la même occasion il est en capacité de déceler les besoins, les attentes des usagers et des habitants. C'est un lieu de rencontre et d'échanges entre les générations. Il favorise le développement des liens familiaux et sociaux.

- Un lieu d'animation de la vie sociale permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets : il prend en compte l'expression des demandes des initiatives des usagers et des habitants. Il favorise la vie sociale et la vie associative. Il propose des activités ou des services à finalité sociale, éducative, culturelle ou de loisirs, ainsi que des actions spécifiques pour répondre aux problématiques sociales du territoire. Il favorise le développement des initiatives des usagers en mettant des moyens humains et logistiques à leur disposition.

Sur l'animation collective famille : développer des actions collectives contribuant à l'épanouissement des parents et des enfants, au renforcement de la cohésion intrafamiliale et aux relations et solidarités inter familiales.

2.3-Maison de la Petite Enfance

La crèche familiale :

Cette crèche est un établissement communal réservé aux enfants de 10 semaines à 3 ans dont les parents résident à Roissy-en-Brie (tarif suivant le quotient familial). La capacité d'accueil est de 110 enfants.

L'accueil s'effectue de 7h30 à 18h30 au domicile de l'assistante maternelle. Les assistantes maternelles, rattachées à la crèche, sont au nombre de 40 avec un agrément de trois enfants maximum chacune.

Elles sont encadrées par :

- Une éducatrice de jeunes enfants, directrice
- Une infirmière, adjointe de la directrice
- Une psychomotricienne
- Une éducatrice
- Un médecin

La crèche familiale propose des ateliers d'éveil : une fois par semaine, les enfants sont accueillis avec leur assistante maternelle pour participer à des ateliers d'éveil.

L'espace multi accueil du Petit Prince :

C'est un lieu où les parents et les enfants peuvent vivre une première séparation accompagnée par une équipe de professionnels.

C'est aussi un lieu de socialisation, qui s'organise autour d'activités d'éveil, de psychomotricité, et de moments d'échanges entre enfants et entre enfants et adultes.

Il est ouvert les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 8h00 à 18h00.

Les enfants de 5 mois à 4 ans sont accueillis de façon ponctuelle ou régulière, hormis pendant les deuxièmes semaines des vacances scolaires (Toussaint, hiver et printemps). La structure est fermée durant les deux semaines des vacances de Noël et durant 5 semaines l'été.
Les enfants sont accueillis en demi-journée, soit le matin, soit l'après-midi. Les repas ne sont pas assurés.

2.4-Les établissements scolaires

Ayant une population jeune, la ville de Roissy-en-Brie accueille chaque année plus de 2 800 élèves scolarisés sur la commune.

2.4.1 Les primaires

La Commune compte 7 groupes scolaires dont 3 accueillent des enfants habitants le quartier de La Renardière : ce qui représente au total 327 élèves répartis sur les écoles Pommier Picard, Lamartine, Pierre et Marie Curie.

Pour l'année scolaire 2014/2015 et pour les cycles maternelle et élémentaire, la part des élèves provenant du quartier prioritaire La Renardière est de 36,6%.

Nombre d'enfants inscrits secteur Résidence La Renardière – Maternelles

ECOLES	Effectifs 2014/2015	Nombre d'enfants inscrits
Lamartine	107	33
Pierre et Marie Curie	90	54
Pommier Picard	138	61
TOTAL	**335**	**148**

Sources : Services éducation de la commune de Roissy-en-Brie

Nombre d'enfants inscrits secteur Résidence La Renardière – Elémentaires

ECOLES	Effectifs 2014/2015	Nombre d'enfants inscrits
Lamartine	183	25
Pierre et Marie Curie	125	51
Pommier Picard	249	103
TOTAL	**557**	**179**

Sources : Services éducation de la commune de Roissy-en-Brie

2.4.2 Le Collège Eugène Delacroix :

Il accueille entre 620 et 630 élèves roisséens pour l'année scolaire 2014/2015 dont 119 sont de La Renardière, soit 20% de son effectif.

Le taux de réussite au Diplôme National du Brevet pour les élèves issus de ce quartier est de 67,86% soit 19 admis sur 28 candidats.

En ce qui concerne l'absentéisme, en 2013/2014, 4 élèves ont eu des absentéismes lourds dont une de La Renardière.

Par ailleurs, la commune de Roissy-en-Brie compte un 2nd collège Anceau de Garlande où 4 élèves de la Renardière sont scolarisés.

2.4.3- Le Lycée Charles CHAUVE

Le Lycée Charles CHAUVES dénombre 1550 lycéens pour l'année scolaire 2013/2014, dont 616 sont roisséens.

Ce lycée a une filière BTS proposant 3 parcours : « Assistant de manager », « Banque » et « Négociation et relation client ».

Une école hôtelière est aussi présente à proximité.

2.5-La Bibliothèque Aimé Césaire

La bibliothèque Aimé Césaire est installée depuis novembre 2012 dans l'enceinte du Centre Culturel de la Ferme d'Ayau et dépend de la communauté d'agglomération La Brie Francilienne depuis le 1er janvier 2015.

La Bibliothèque a axé les missions de la structure autour de quatre grandes orientations.

Un lieu de détente et d'accès à la culture pour tous. Il s'agit d'abord de favoriser le contact direct avec les lecteurs grâce à un accueil de qualité (conseils, recherches, accompagnement…). La lecture-plaisir y est privilégiée, avec l'aménagement d'espaces de convivialité et de lecture à tous les niveaux (notamment le « petit salon », au rez-de-chaussée). Par ailleurs, des actions de médiations entre les

lecteurs et les collections sont organisées, de même qu'une politique spécifique en direction du jeune public, afin qu'il puisse découvrir le plaisir de lire le plus tôt possible. Bien entendu, et conformément à la décision municipale prise en 2009, l'accès à cette nouvelle bibliothèque reste entièrement gratuit pour les Roisséens, et désormais pour les Pontellois-Combalusiens, dans le cadre de l'intercommunalité.

2.6- L'association La Brèche

L'association **La Brèche** a mis en place un service « **La maison des parents »**. Celui-ci, implanté au sein du quartier Roissy-Centre, accueille les familles rencontrant des difficultés avec leurs enfants ou ayant des questionnements. Un accompagnement familial sous forme d'entretiens individuels ou de groupes de parents (groupes permanents, thématiques ou occasionnels) y est proposé.
À noter que « La maison des parents » propose également des visites médiatisées en direction principalement des parents séparés de leur(s) enfant(s) par décision du juge et des médiations familiales s'adressant aux parents, jeunes adultes, grands-parents, frères et sœurs en situation de conflit, envisageant ou vivant une séparation, une rupture de lien ou de communication.

Par ailleurs, dans le cadre d'une mission déléguée par le Département de Seine-et-Marne, la Brèche organise la prévention spécialisée dans le secteur. Une équipe d'éducateurs se rend également au sein des quartiers afin d'assurer une présence sociale. Le Fil développe des actions de préventions et d'éducation citoyenne auprès des adolescents (11-25 ans).

V- Les dispositifs spécifiques existants sur le territoire

Dispositif	Date de création	Missions	Observations
Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale de la Ville de Roissy-en-Brie (CUCS)	Signé le 29 mars 2009 par la Ville de Roissy-en-Brie, l'Etat, le Conseil Général de Seine-et-Marne, la CAF et le bailleur OSICA. Sa poursuite jusqu'en fin 2014 a été prévue, par avenant signé le 7 juin 2012.	Mettre en œuvre des actions visant à améliorer la cohésion sociale et urbaine du territoire, à réduire les écarts de niveau social et urbain entre les quartiers prioritaires et le reste de la Ville.	Une démarche d'évaluation a été menée en 2014 sur la période 2011/2014. Deux thématiques prioritaires ont été retenues pour l'évaluation : l'emploi et l'éducation.
Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance CLSPD	Créé le 12 mai 2003		
Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité CLAS		Contribuer à la réussite scolaire Promouvoir les centres d'intérêts et une ouverture sur des actions innovantes, culturelles et/ou artistiques. Pérenniser l'implication des partenaires éducatifs entre l'EN et les familles pour une meilleure complémentarité.	Le CLAS mis en place sur la Ville de Roissy-en-Brie concerne les écoles primaires et les collèges.
Adulte-relais	Deux poste d'adultes-relais ont été créés successivement (un en 2010 et un en 2013) pour intervenir exclusivement sur le quartier Roissy-centre/50Arpents alors QPV.	Créer du lien social sur le quartier Informer les habitants sur l'existence des différentes institutions et services publics et de les orienter Avertir sur les manifestations ayant lieu sur la ville afin d'éviter un repli sur soi.	Depuis Janvier 2015, l'adulte-relais intervient exclusivement sur le quartier de La Renardière (seul quartier réglementaire de la Politique de la Ville).
Ateliers Socio Linguistiques ASL		Acquérir des compétences en communication afin de mieux s'insérer dans la vie sociale et professionnelle. Découvrir et s'approprier les espaces publics et les codes sociaux de son environnement. Favoriser l'implication des apprenants aux projets et actions du centre social.	

Dispositif	Date de création	Missions	Observations
Ville Vie Vacances (VVV)		Favoriser la participation des personnes à des actions de solidarité Sensibiliser à leur environnement et à celui des autres, au cadre de vie, au respect du travail des autres à travers leur propre travail Permettre aux jeunes d'obtenir le financement d'un projet personnel : permis de conduire, BAFA, voyage…	Les actions précédemment mises en œuvre dans le cadre du VVV (« Chantier international des jeunes », « Activité d'utilité collective ») ont été placées dans le cadre du CUCS dans les thématiques : lien social et citoyenneté.
Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents REAAP	2 REAAP sur la commune : - 1 géré par le centre social - 1 géré par la maison des parents de l'association La Brèche	Offrir aux parents un accueil et une écoute de qualité dans un environnement professionnel adapté. Rompre l'isolement des familles afin de leur permettre d'évoluer dans un cadre sécurisant ouvert vers le monde extérieur. Proposer un soutien de qualité à la .parentalité et renforcer le lien parent/enfant. Valoriser le rôle des parents Associer éveil et écoute pour permettre à chaque enfant d'échanger avec les adultes et les autres enfants dans un environnement riche et adapté. Favoriser l'autonomie et la socialisation de l'enfant. Favoriser le partenariat avec les institutions comme la CAF, la MDS, la Maison des Parents, Se loger pour vivre, Temporis…	Mardi matin aux Airelles, en projet ouverture le mercredi matin à la MTL, Coin des voisins trop petit pour cette activité

Chapitre II

Les Trois Volets du Contrat de Ville

Lien social et Citoyenneté

Eléments de Diagnostic

Au fil de son histoire, le quartier de La Renardière, mis en service en 1972, est devenu un territoire d'accueil des populations migrantes. Il y a sur cet espace un réel enjeu d'intégration sociale et culturelle accentué par le manque de locaux, d'endroit où les habitants peuvent se retrouver.
Les actions favorisant le lien social constituent la colonne vertébrale du Contrat de Ville, elles jouent un véritable rôle dans la lutte contre le repli communautaire. Elles interviennent dans la proximité et avec souplesse sur l'accompagnement social, la socialisation, l'apprentissage du français, et la citoyenneté.

FORCES	FAIBLESSES
- Une population Jeune - Une population multiculturelle - Existence de dispositifs de lien social (ASL, écrivain public, actions de pied d'immeuble) - Présence d'un adulte-relais	- Une population fragilisée (familles monoparentales, salariés à faibles revenus, forte proportion d'allocataires de la CAF) - Une présence institutionnelle faible sur le quartier - Un quartier excentré - Une méconnaissance des dispositifs d'accès aux droits par les habitants entrainant un non recours au droit commun - Une barrière de la langue qui constitue un handicap dans presque tous les domaines - Une offre de mode de garde inadaptée - Un manque d'animation générale au sein du quartier - Un accès aux nouvelles technologies très faible

LES ENJEUX

- ✓ Favoriser la maîtrise de la langue française et développer les ASL (Inciter le bénévolat ou le recrutement d'intervenants)
- ✓ Favoriser l'accompagnement administratif vers l'autonomie
- ✓ Développer une offre de garde adaptée pour l'accueil des enfants de moins de 3 ans, et réserver des places destinées aux enfants de La Renardière
- ✓ Favoriser des structures de proximité d'accès au droit et mieux informer sur les dispositifs existant surtout en ce qui concerne l'accès au droit
- ✓ Favoriser le lien social notamment par l'ouverture d'un équipement de proximité, type Maison de quartier accueillant une mixité de public.
- ✓ Favoriser les actions de convivialité

AXES TRANSVERSAUX

- **Donner une place aux jeunes pour leur permettre d'être acteurs dans la vie de leur quartier, de la Ville et plus largement sur le territoire.**
- **Identifier toutes les formes de discriminations ayant un frein à l'épanouissement des femmes.**
- **Favoriser les actions intergénérationnelles et interculturelles**

PARTENAIRES

- Commune de Roissy-en-Brie (Centre Social et Culturel « Les Airelles », CCAS, service jeunesse, petite enfance, service vie associative et citoyenneté, service logement)
- La Brie Francilienne (Service Prévention, service médiation, maison de justice et du droit)
- La Maison départementale des solidarités de Roissy-en-Brie
- Etat
- CGET
- Conseil Régional d'Ile-de-France
- Conseil départemental de Seine-et-Marne
- La Caisse d'Allocations Familiales
- Bailleur
- Tribunal de Grande Instance de Melun
- Les deux collèges de la ville de Roissy-en-Brie (Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté)
- La Brèche
- Les Associations (CIDFF, AVIMEJ, ACJUSE)
- Le conseil citoyen

Education

Ayant une grande partie de ces habitants âgés de moins de 20 ans (30,5% de sa population totale), la ville doit être en mesure de proposer différents services à la population et de pouvoir adapter ses services en fonction des problématiques rencontrées par les habitants.

La ville de Roissy-en-Brie recense de nombreux services municipaux et associatifs intervenant dans le champ éducatif. Le territoire bénéficie d'un ensemble de dispositifs d'aide à la scolarité :

- CLAS primaire et collège
- Ludothèque
- Relais-collège pour la lutte contre le décrochage
- Ateliers d'écriture au sein de la bibliothèque

FORCES	FAIBLESSES
- Des acteurs de l'éducation mobilisés - L'existence de différents dispositifs (CLAS, Accompagnement éducatif)	- Difficultés relationnelles liées à la langue entre les Directeurs d'écoles et les familles - Un accès aux nouvelles technologies très faible - Difficultés d'orientation entre l'éducation nationale et les partenaires locaux

LES ENJEUX

- ✓ Agir en faveur de la réussite éducative :
  - Poursuivre l'engagement d'une réussite éducative pour tous :
    - maintenir une offre de qualité en matière d'accompagnement à la scolarité
    - renforcer le travail partenarial d'orientation de l'Education nationale vers cette activité
  - Identifier et repérer les élèves en décrochage scolaire, afin de mettre des actions de remobilisation en place
- ✓ Favoriser des actions transversales
- ✓ Développer une structure multiservice de proximité, accueillant les 17-25 ans
- ✓ Développer les actions favorisant l'accompagnement à la parentalité
  - Développer un REAAP
  - Création d'un comité de coordination à la parentalité
  - Favoriser les compétences des parents en les associant à la réussite éducative de leur enfant dès leur plus jeune âge
- ✓ Une meilleure coordination des acteurs afin d'être en capacité d'évaluer l'impact des actions menées
- ✓ Mobilisation des partenaires en particulier les associations
- ✓ Généraliser l'accès au numérique
- ✓ Réflexion sur un Contrat enfance jeunesse

AXES TRANSVERSAUX

- **Mieux impliquer les jeunes dans les dispositifs éducatifs**
- **Repérer les différents types de discrimination dans les milieux scolaires**

PARTENAIRES

- Education Nationale
- Etablissements scolaires
- La Caisse d'Allocations Familiales
- Etat
- Le Département de Seine-et-Marne
- CGET (Commissariat Générale à l'Egalité des Territoires)
- Commune de Roissy-en-Brie (Centre Social et Culturel « Les Airelles », Service Education, service jeunesse)
- La Brie Francilienne (service prévention, service médiation, la bibliothèque, conservatoire)
- Le Conseil départemental au regard de ses compétences (collège) et via La Brèche
- Centre d'Information et d'Orientation (CIO)
- La Mission Locale du Plateau de Brie
- Les Associations (fédération de parents d'élèves)
- Le bailleur OSICA
- Le conseil citoyen

Culture et Sport

Le territoire de La Brie Francilienne et de la commune de Roissy-en-Brie ont de nombreux équipements culturels et sportifs, ainsi qu'un large panel d'associations.
A ce jour, aucune étude approfondie n'a été faite sur la thématique de la culture et du sport, aussi il est difficile d'avoir un état sur la pratique des habitants du quartier de La Renardière.

Cela sera donc un axe pour lequel un diagnostic pourra être réalisé dans le cadre du contrat de ville notamment.

FORCES	FAIBLESSES
- Possibilité d'accès à « Culture du cœur » - Existence d'un City Stade - Gratuité de la bibliothèque - Quotient familial pour les activités culturelles et sportives de la commune	- Méconnaissance des structures culturelles et sportives existantes - Une offre de loisirs faible dans le quartier

LES ENJEUX

- ✓ Favoriser la culture et le sport pour tous.
- ✓ Inciter les structures à mettre en place des actions « hors les murs » et aller à la rencontre des habitants du quartier
- ✓ Réaliser un diagnostic sur la pratique de la culture et du sport des habitants, en particulier des quartiers

AXES TRANSVERSAUX

- **Favoriser l'accès des femmes aux différents domaines tels que la culture, le sport, les loisirs avec des actions susceptibles de les intéresser**
- **Repérer les différents types de discrimination dans les milieux culturels et sportifs**

PARTENAIRES

- Commune de Roissy-en-Brie (service des sports, centre social et Culturel « Les Airelles », Service Education, service jeunesse)
- Etablissements scolaires
- Etat : DRAC
- CGET (Commissariat Générale à l'Egalité des Territoires)
- Le Département de Seine-et-Marne au regard de ses politiques de soutien en matière de politiques sportives et culturelles.
- La Caisse d'allocations familiales
- La Brie Francilienne (le conservatoire, la bibliothèque, le Nautil)
- Education Nationale
- Les Associations (Culture du cœur, Photos Club)
- Le conseil citoyen

Prévention de la délinquance

Dans son ensemble, le quartier de La Renardière est relativement calme. Néanmoins, il connaît des épisodes ponctuels où les forces de l'ordre sont amenées à y intervenir. Un travail de proximité est également mené par les agents de la Médiation de La Brie Francilienne pour prévenir les risques de tensions et créer du lien social.

La Maison des Solidarités de Roissy-en-Brie a repéré une problématique de violences conjugales. Le bailleur social, quant à lui, constate des phénomènes d'incivilités mineures mais récurrentes.

FORCES	FAIBLESSES
- Différentes actions autour de la Prévention de la délinquance sont menées - Partenariat en cours entre la Médiation et les forces de l'ordre - Quartier plutôt calme dû à une veille des partenaires	- Manque d'implication de certains adultes dans les actions de prévention de la délinquance - Peu d'actions en direction des adultes - Manque de lieu favorisant le lien social notamment en soirée, ce qui permettrait de prévenir les squats des halls des immeubles - Faible coordination entre la police municipale et nationale

LES ENJEUX

- ✓ Agir en faveur de plus de tranquillité résidentielle
- ✓ Travailler plus étroitement avec les partenaires une fois identifiés
- ✓ Créer un maillage pour un meilleur suivi (instances de coordination, réseau…)
- ✓ Mobiliser tous les publics autour de la prévention de la délinquance (jeunes et adultes)
- ✓ Informer et sensibiliser les acteurs locaux sur les problématiques de violences, notamment faites aux femmes, pour une meilleure orientation ou prise en charge
- ✓ Prévenir les squattes et les nuisances sonores et olfactives

AXES TRANSVERSAUX

- **Améliorer les relations entre les jeunes et les forces de l'ordre**
- **Développer et promouvoir les actions visant à accompagner les femmes victimes de violence**
- **Développer les dispositifs de prévention de la délinquance de manière à toucher tous les publics**

PARTENAIRES

- Ministère de la justice via le SPIP (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation) de Melun
- La Protection Judiciaire de la Jeunesse
- La Direction Départementale de La Cohésion sociale de Seine-et-Marne
- Commune de Roissy-en-Brie (Police Municipale, SMJ)
- La Brie Francilienne (Service Médiation, service prévention, Maison de Justice et du Droit)
- Le Département de Seine-et-Marne via La Brèche au regard de ses compétences au titre de la prévention spécialisée
- Le bailleur OSICA
- La Police nationale
- La SUGE (Police ferroviaire)
- SiT'Bus
- Les Associations
- Le conseil citoyen

Santé et Bien être

La Seine-et-Marne est le département d'Ile-de-France le moins bien desservi en matière d'offre de soins, aussi bien pour ce qui concerne les médecins généralistes, certains spécialistes, infirmiers et autres paramédicaux.

Depuis 2010, la CABF a mené différentes études afin d'appréhender la situation en matière d'offres de soins sur le territoire, mais également d'avoir un regard sur les pratiques en matière de prévention et de promotion à la santé de ses habitants.

Par ailleurs, sur le quartier de La Renardière, il n'y a aucun médecin généraliste, le dernier étant parti en juin 2012 laissant sa patientèle sans médecin traitant, ni aucun professionnel médical ou paramédical. Ces facteurs montrent un isolement du quartier avec l'accentuation d'une population de personnes âgées précaires.

L'étude menée par la communauté d'agglomération a permis de prioriser 4 axes stratégiques :
- La santé mentale et les conduites addictives
- Les maladies chroniques
- La santé de la mère et de l'enfant
- L'autonomie des personnes âgées

FORCES	FAIBLESSES
- Engagement de La Brie Francilienne dans le réseau français des villes Santé de l'OMS - Existence de documents stratégiques (Agenda 21 et Plan Climat) - Existence de différentes actions de promotion de la santé avec un partenariat élargi - Une des plus grandes pharmacies d'Ile-de-France se trouve à proximité du quartier	- Offre de soin inexistante sur le quartier et très faible sur la ville - Manque de coordination entre les acteurs - Manque de dispositifs sur la santé mentale - Fragilité autour de la santé mentale - Addiction des plus jeunes : tabac, drogue, alcool - Problématiques de malnutrition

LES ENJEUX

- ✓ Développer les actions de prévention et de promotion à la santé
- ✓ Développer une offre de soin de proximité
- ✓ Dépistage bucco-dentaire chez les enfants
- ✓ Promouvoir les dispositifs existants : bilan de santé gratuit, M'T Dents, dépistage du cancer du sein, ERIC, Adobase
- ✓ Elaborer un meilleur réseau de partenaires santé et santé mentale
- ✓ Mettre en place un Contrat Local de Santé et/ ou un Atelier Santé Ville

AXES TRANSVERSAUX

- **Accompagner les jeunes dans leurs démarches vers l'autonomie**
- **Développer la prévention et la promotion de la santé en direction des jeunes**
- **Développer et promouvoir les actions visant à faciliter l'accès au soin des femmes**
- **Favoriser l'accès à la santé pour tous, quelque soit le niveau de revenu**

PARTENAIRES

- Agence Régionale de la Santé
- Commune de Roissy-en-Brie (Centre Social et Culturel « Les Airelles », CCAS)
- La Brie Francilienne (Service Prévention, Santé, Nautil)
- Le Conseil départemental de Seine-et-Marne via la Maison départementale des solidarités
- CRAMIF
- Les Associations (SAJED77…)
- La Mission Locale du Plateau de Brie
- Professionnels de santé du territoire
- Le bailleur OSICA

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

La part de personnes non inscrites comme demandeurs d'emploi ou inscrites mais ne sollicitant pas les services de l'emploi est importante, en particulier sur les quartiers prioritaires.

Différents freins à l'emploi sont repérés sur le quartier et plus globalement sur le territoire. Par ailleurs, le niveau moyen de formation des habitants de La Renardière est inférieur à la moyenne sur le territoire. S'agissant des diplômés Bac+2, la part des hauts diplômés sur le quartier de La Renardière (11,6%) est très faible comparée à la moyenne sur la Commune (22,4%).

FORCES	FAIBLESSES
- Différents acteurs sont mobilisés autour des actions liées à l'emploi et l'insertion professionnelle - Dispositifs en faveur de l'emploi - Dispositifs en faveur de développement économique - Desserte du RER E qui permet une liaison jusqu'à Paris en 30mn - Clauses d'insertion dans les appels d'offres d'OSICA	- Insuffisance de l'approche de proximité - Une utilisation des dispositifs existants insuffisante - Pas de service de proximité lié à l'emploi - Barrières de la langue - Difficulté de mobilité (permis de conduire très coûteux, maillage des transports en commun), - Difficulté pour obtenir un entretien d'embauche (méconnaissance des codes du marché du travail), - Difficulté pour trouver un mode de garde ponctuel (pour passer des entretiens et lors du premier mois d'emploi). - Pas d'entreprise ni de commerces de proximité permettant la création d'emploi

LES ENJEUX

- ✓ Favoriser les actions multi-partenariales en faveur de l'emploi
- ✓ Rendre les dispositifs plus lisibles pour les usagers
- ✓ Repérer et mobiliser les personnes les plus éloignés de toutes formes d'accompagnement sur les différents dispositifs
- ✓ Développer des actions de proximité pour une meilleure mobilisation
- ✓ Favoriser l'accès aux dispositifs de la deuxième chance (EDC-école de la deuxième chance, EPIDE- l'Établissement public d'insertion de la Défense, service civique, garantie jeune, etc.)
- ✓ Favoriser le recrutement d'emplois aidés
- ✓ Créer une dynamique autour du secteur du développement économique (commerces de proximité notamment)
- ✓ Favoriser les actions de création d'entreprise en direction des jeunes et du quartier

AXES TRANSVERSAUX

- Accompagner les jeunes dans leurs démarches vers l'autonomie : accompagnement renforcer vers l'emploi
- Informer les jeunes sur les dispositifs d'insertion et emploi existants
- Développer les emplois aidés en direction des jeunes
- Développer les actions de tutorat et de parrainage
- Développer les actions favorisant l'égalité professionnelle
- Développer des moyens de garde pour les femmes cherchant un emploi
- Insérer des clauses d'insertion dans les marchés publics
- Mettre en place des initiatives permettant de lutter contre toutes les formes de discrimination, notamment à l'embauche

PARTENAIRES

- Agence Pôle Emploi de Pontault-Combault
- La Mission locale du Plateau de Brie
- La Brie Francilienne (Service développement économique et emploi, service médiation)
- Etat pour les dispositifs d'insertion et contrats aidés
- Conseil régional d'Ile-de-France
- Le Département de Seine-et-Marne via la Maison départementale des solidarités et l'Association d'Accompagnement Vers l'Emploi
- DIRECCTE Ile-de-France unité territoriale 77
- Place des métiers
- Le CCAS (Perspectives Emploi)
- La Commune de Roissy-en-Brie (PIJ, centre social et culturel « Les Airelles »)
- CCI
- Chambre des métiers et de l'artisanat
- Les Associations (AAVE, Tremplin, Nos Quartiers ont du talent, CIDFF77, AFIL77)
- Le bailleur OSICA
- Le conseil citoyen

HABITAT ET CADRE DE VIE

Le quartier de La Renardière, mis en service en 1972, est géré par OSICA, seul bailleur présent sur ce quartier.
Cette résidence regroupe 627 logements locatifs répartis dans des bâtiments de 6 à 15 étages avec ascenseurs, sur 13 immeubles.

La totalité de ces logements sociaux est conventionnée APL, ce qui représente plus de 73% du nombre de logements sociaux de la ville de Roissy-en-Brie.

FORCES	FAIBLESSES
- Quartier en cours de réhabilitation - Quartier plutôt calme dû à une veille des partenaires - Faible coût des loyers par rapport aux autres quartiers de la ville - Faible taux d'impayés - Faible taux d'expulsion - Présence d'une responsable de site et de 6 gardiens logés	- Charges élevées - Quartier excentré, sans service et animation - Un arrêt de bus, fréquence faible des horaires de passage - Pas d'espace vert aménagé - Problèmes d'incivilité : déchets ménagers, tri-sélectif et des encombrants - Nombreuses épaves de voitures - Mauvaise image de quartier

LES ENJEUX

- ✓ Accompagner les habitants et les responsabiliser sur les questions liées à leur logement
- ✓ Former et informer les habitants sur l'existant (le contrat robinetterie, existence d'un numéro d'urgence…)
- ✓ Réfléchir à la mise en place d'une GUP (Gestion Urbaine de Proximité)
- ✓ Développer les actions en partenariat entre le bailleur, la commune voire les institutions
- ✓ Mener une réflexion sur le réaménagement du quartier : projet de résidentialisation en cours

AXES TRANSVERSAUX

- **Sensibiliser les jeunes aux respects de leur cadre de vie**
- **Donner une place aux femmes leurs permettant d'être actrices dans la vie de leur quartier**
- **Impliquer l'ensemble des habitants et associations dans la vie de leur quartier**
- **Favoriser les initiatives permettant de changer l'image du quartier**

PARTENAIRES

- Bailleur social OSICA
- Le Conseil citoyen
- La Commune de Roissy-en-Brie (service logement, le centre social et culturel « Les Airelles »)
- La Brie Francilienne (le service Médiation)
- La Police Nationale
- Le SIETOM
- Les Associations (APIRBE, AACAA)

Chapitre III

Organisation du Contrat de ville

MODALITES DE PILOTAGE

Sur le territoire intercommunal, l'EPCI compétent en matière de politique de la ville est chargé :
- du diagnostic du territoire,
- de la définition des orientations,
- de l'animation et de la coordination du contrat de ville
- de la mise en œuvre des actions relevant de ses compétences et de celles de portée intercommunale.

Sur le territoire de la commune, le maire est chargé, dans le cadre de ses compétences, de la mise en œuvre du contrat de ville et contribue aux actions des autres signataires selon des modalités définies par le contrat de ville.

1- Comité de coordination :

Rôle et missions :
- Anime et coordonne
- Prépare les comités thématiques, comités de pilotage
- Prépare la programmation des actions du contrat de ville

CABF :	Roissy-en-Brie :
Coordonnatrice du contrat de ville Sous la direction de la directrice en charge de la politique de la ville	Directrice des actions citoyennes et de la politique de la ville Sous la direction générale des services Collaboratrice de cabinet en charge

2- Comités thématiques

Rôle et missions :
- Elabore des stratégies à mettre en place dans le cadre des 3 thématiques
- Met en œuvre des actions relevant des compétences de chacun

Par ailleurs, afin de dynamiser le Contrat de Ville, il parait important que l'ensemble des services participe activement à son élaboration et tout au long de sa durée (5 ans). En effet, tous ont un rôle dans la mise en place des actions en direction des habitants du quartier.

3- Comité de pilotage restreint :

Rôle et missions :
- Valide les travaux des groupes de travail
- Donne les orientations
- Prépare le comité de pilotage

ELUS :	TECHNICIENS :
CABF : Vice-présidente chargée de la prévention et de la médiation Vice-présidente chargée de l'action sociale Roissy : Maire Maire Adjointe chargée de la vie associative 1er Maire Adjoint chargé du développement urbain, des travaux et du cadre de vie et environnement	Comité de coordination

4- Comité de pilotage :

Une instance de pilotage est instituée en vue de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation du contrat de ville. Son organisation et son fonctionnement sont précisés par les signataires du contrat de ville.

Rôle et missions :

- Faire émerger, à partir d'un état des lieux, les enjeux sur le quartier.
- Définir les orientations stratégiques du contrat de ville et le plan d'actions qui permettra de les atteindre.
- Piloter, valider, suivre et évaluer les actions menées.

Composition

Etat : Le Préfet ou son représentant
CABF : Le Président ou Madame TATI
Commune de Roissy-en-Brie : Le Maire ou son représentant
Le Département de Seine-et-Marne : Le Président ou son représentant
Région Ile-de-France : Le Président ou son représentant

Autres institutions :

Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne
Le Bailleur OSICA
Mission Locale
Agence Pôle Emploi de Pontault-Combault
Education Nationale
ARS
Caisse des dépôts et consignations

Conseil Citoyen :

Deux représentants de chaque collège

LA PARTICIPATION DES HABITANTS – LE CONSEIL CITOYEN

Conseil Citoyen de La Renardière :

1- Rôle et missions :

Le conseil citoyen est une assemblée composée majoritairement d'habitants mise en place sur le quartier prioritaire de la Politique de la Ville de La Renardière.

Tels que définis par la loi, le conseil citoyen doit favoriser l'initiative citoyenne et permettre d'associer les habitants de La Renardière, les acteurs locaux présents sur le territoire et les associations qui interviennent sur le quartier à la construction du projet de territoire.

Trois grandes missions sont identifiées :

- Favoriser l'expression des habitants et des usagers aux côtés des acteurs institutionnels.
- Permettre la co-construction des contrats de Ville à toutes les étapes de la contractualisation et sur tous les volets du contrat.
- Faire émerger et soutenir les initiatives citoyennes.

2- Organisation de l'élection

Afin de mettre en place le conseil citoyen de La Renardière, les acteurs locaux (élus, médiateurs du service médiation, animateurs du centre social) ont sensibilisé les habitants sur le rôle et l'opportunité de s'investir dans ce conseil.

Un courrier accompagné de flyer a été mis dans l'ensemble des boites aux lettres de la résidence, ainsi que des affiches, de manière à inviter les habitants à participer à une réunion concernant leurs besoins.

Lors de cette réunion qui s'est tenue le samedi 17 janvier, à laquelle ont assisté une vingtaine d'habitants, ainsi que Madame la Déléguée du Préfet, les élus, certains services, différentes problématiques et enjeux en sont ressortis.

Les habitants volontaires ont pu faire acte de candidature pour être élus au conseil citoyen.

3- Composition du Conseil citoyen

L'élection s'est ensuite déroulée le 6 février en présence des élus, de Madame la Déléguée du Préfet et de l'équipe en charge du contrat de ville.

Il est composé comme suit :

- 8 habitants (2 habitants dans chaque catégorie d'âge en respectant la parité homme femme)
- 3 associations :
  - L'APIRBE
  - Ateliers des Arts et Cultures Afro-antillais

- La Brèche

L'ensemble des habitants (7) qui n'a pas été tiré au sort intègre la liste complémentaire.

4- Participation du conseil citoyen au contrat de ville

Une réunion avec les membres du conseil citoyen présents s'est tenue afin de leur restituer les enjeux ressortis lors du diagnostic et des échanges avec les partenaires et les habitants présents à la réunion du 17 janvier.

Le conseil a pu valider l'ensemble des enjeux inscrits dans la convention cadre du contrat de ville.

2 habitants et 2 associations ont été tirés au sort pour faire partie du comité de pilotage.

5- Moyens mis à disposition

La commune de Roissy-en-Brie met à disposition du Conseil citoyen les locaux du Coin des voisins, de manière à faciliter leurs ateliers de travail.

La coordination du contrat de ville veillera à accompagner et suivre le conseil citoyen dans la mise en œuvre de ses actions.

ANNEXE I

Diagnostic territorial

COHESION SOCIALE

Lien social et Citoyenneté

Au fil de son histoire, le quartier de La Renardière, mis en service en 1972, est devenu un territoire d'accueil des populations migrantes. Il y a sur cet espace un réel enjeu d'intégration sociale et culturelle accentué par le manque de locaux, d'endroit où les habitants peuvent se retrouver.

Il existe sur le quartier 2 espaces de lien social, le « Café club », dédié à la jeunesse de 11 à 15 ans et le « Coin des voisins » aux bâtiments 8. En 2006, une réflexion avait été engagé afin de transformer et agrandir le café club en équipement de proximité, ouvert à tous, en demandant à la CAF, l'agrément d'un second centre social sur ce quartier afin de créer une mixité du public et une cohésion sociale. Le projet n'a pu se concrétiser faute de moyens, néanmoins la CAF de Seine-et-Marne, associé à ce projet, avait émis un avis favorable pour un second agrément d'un centre social.

En effet, Le coin des voisins n'est ouvert que 15 h par semaine hors vacances scolaires, certaines familles fréquentent ainsi le centre Social et Culturel « Les airelles » situé sur le quartier Roissy centre. En 2014, cela représentait 129 habitants sur un total de 843 (représentant 60 familles sur 342 familles inscrites).

Les actions favorisant le lien social constituent la colonne vertébrale du Contrat de Ville, elles jouent un véritable rôle dans la lutte contre le repli communautaire. Elles interviennent dans la proximité et avec souplesse sur l'accompagnement social, la socialisation, l'apprentissage du français, et la citoyenneté. Néanmoins, elles restent insuffisamment connues des habitants et sont pour certains peu financés.

1- Les actions d'accès aux droits

Le soutien à l'accès au droit est répertorier comme étant la première demande formulée par les habitants de la Renardière, particulièrement, l'accompagnement vers des institutions de droit commun. Ce constat a été soulevé par l'ensemble des partenaires.

Une permanence d'écrivain public a lieu au « Coin des voisins » les mardi matins et jeudis après-midi :

- en 2013 : 210 rdv y ont eu lieu pour la rédaction de courriers, de lettre de motivation, de dossier CAF, d'impôts, etc.
- En 2014 : il y a eu 106 rdv, les permanences ayant été arrêtées plusieurs mois en raison de travaux.

2- Les ateliers sociolinguistiques et de savoir de base

Les ateliers sociolinguistiques proposés aux migrants ne maîtrisant pas la langue française et aux personnes françaises ayant des difficultés sur les savoirs de base, ont concerné pour l'année 2014 : 13 personnes de la Renardière (18 personnes de Roissy Centre) sur un total de 64 inscrits. Dans son fonctionnement, ce dispositif fait recours au bénévolat, et il devient de plus en plus difficile de trouver des bénévoles.

Le groupe de la Renardière est complet au regard de la capacité d'accueil du coin des voisins.

Les ASL ont permis à des personnes de passer des diplômes en langue française (DILF, DELF) et de l'obtenir afin d'être plus autonome dans la vie quotidienne.

Par ailleurs, l'action « Fracture numérique » a répondu à un besoin de la population des quartiers : le nombre d'habitants en quartiers prioritaires dépasse fortement la prévision. Un besoin dans l'apprentissage de l'utilisation de l'outil informatique est flagrant.

Les habitants de La Renardière se rendent ainsi régulièrement aux Airelles pour utiliser les 3 postes informatiques mis à disposition, le Coin des voisins en n'ayant qu'1 et les horaires d'ouvertures de la structure étant limités.

3- Présence d'un adulte-relais dans le quartier

Le CCAS de Roissy-en-Brie a conventionné avec l'Etat afin de renouveler le contrat de l'adulte-relais qui avait été recruté pour favoriser le lien social dans le quartier de Roissy Centre. Ce quartier n'ayant pas été retenu comme quartier prioritaire, la commune a souhaité néanmoins poursuivre ses actions dans le quartier de La Renardière.

Cet agent de liaison sociale du CCAS recruté en contrat adulte-relais est chargé de mener une enquête de besoin sur le quartier de La Renardière.

Il a notamment pour mission de créer du lien social sur le quartier, informer les habitants de l'existence des différentes institutions et services publics, de les orienter, et les avertir des manifestations ayant lieu sur la ville afin d'éviter un repli sur soi.

4- Les associations du quartier

Il existe différentes associations dans le quartier de La Renardière, dispersées dans plusieurs bâtiments :

3.1- La Brèche / Les éducateurs du Fil :

Les éducateurs spécialisés du service Le Fil de l'association La Brèche interviennent également au sein du quartier de La Renardière. Ce service de l'aide sociale à l'enfance vise à prévenir les risques de marginalisation et d'exclusion, à prévenir les comportements déviants, à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles. Ainsi des actions collectives sont développées comme par exemple les Opérations Pieds d'Immeuble, des chantiers éducatifs.

Ils ont une mise à disposition au Coin des voisins le mercredi après-midi et le samedi matin afin de recevoir les jeunes de façon plus confidentielle. Une demande de locaux a par ailleurs été faite afin de permettre un travail plus en proximité.

La Brèche est une association qui concrétise des gestes de solidarité à l'égard de ceux que les circonstances de la vie mettent en souffrance, en insécurité matérielle et psychologique.
Elle a pour objet d'observer, de comprendre et de faire comprendre les comportements d'enfants, d'adolescents, de jeunes adultes et de parents et met en œuvre les moyens d'accompagner les personnes nécessitant un soutien, en leur permettant d'échapper à leur isolement, au rejet, ou à l'exclusion dont ils peuvent être l'objet, pour accéder à une position sociale digne et reconnue.
Elle a deux services :

- Le Fil : l'équipe de Prévention spécialisée
- Le Trapèze : l'équipe spécialisée dans le soutien à la parentalité

3.2- L'APIRBE

L'Association pour la Promotion Intergénérationnelle de Roissy-en-Brie et ses Environs contribue principalement à la mise en œuvre de projets d'alphabétisation, de cours de danse africaine, de cuisine et de couture.
Elle a un champ d'activités assez large : Alphabétisation, Défense des droits de l'homme, Education au développement / Sensibilisation de l'opinion, Femmes / Genre, Jeunesse, Sport
Néanmoins, faute de bénévole, l'association rencontre des difficultés pour mettre en place ses actions.

3.3- Ateliers des Arts et Cultures Afro-antillais

L'association a pour activité principale de : favoriser la cohésion sociale et économique et l'épanouissement individuel entre et dans les pays du Nord et du Sud afin de freiner la marginalisation et promouvoir la diversité culturelle :

- appuyer, concevoir et réaliser des programmes et projets culturels, artistiques, linguistiques, éducatifs, sociaux et économiques inscrits dans une notion de développement durable,
- se positionner comme une plateforme pour le développement de partenariats avec des personnes morales et ou physiques qui s'engagent à apporter des contributions au développement institutionnel de l'association ainsi qu'à ses projets,
- sensibiliser aux réalités socioculturelles, politiques et économiques mondiales,
- favoriser les échanges socioculturels et la transmission de patrimoine.

Ces associations jouent un rôle important dans le travail de proximité, néanmoins elles ne se connaissent pas entre elles et une grande majorité des habitants de La Renardière ne ignorent pas leur existence.

5- Accueil en matière de petite enfance

Un besoin de structure de garde pour les enfants de moins de 3 ans se fait aussi ressentir, car de nombreuses familles monoparentales n'ont pas de moyen de garde ponctuel. Le quartier de La Renardière n'a aucune structure de garde pour la petite enfance. Il existe dans le quartier une structure « La Clé de Sol », mais elle n'est destinée quand familles accueillies par l'association Empreinte, et donc non ouverte aux familles du quartier.

Dans la résidence, il y a deux assistantes maternelles, mais qui connaissent des difficultés pour accueillir des enfants. En effet, de nombreux parents refusent systématiquement de confier leurs enfants à des assistantes maternelles du quartier, dû à l'image de La Renardière.

Accueil au sein de la Maison de la Petite Enfance :

La maison de la petite enfance accueille également des enfants de La Renardière (chiffres au 1er mars 2015) :

- Crèche Familiale : 7 enfants sur une capacité de 108 enfants

- Multi-Accueil : 4 enfants en accueil régulier sur une capacité de 51 enfants
  5 enfants en accueil occasionnel.

Pour la rentrée de septembre 2015, sur 166 courriers envoyés aux familles pour confirmation de leur part de demande de places on compte :

- 14 familles habitant la Renardière pour une place en Crèche
- 3 familles habitant la Renardière pour une place au Multi accueil.

Par ailleurs, Le Réseau d'assistantes maternelles, Le RAM « AssMat Ram » met en place des ateliers d'éveil (notamment d'éveil musical une fois par mois) à la Maison de la Petite Enfance et au Coin des Voisins, ainsi qu'au Centre de loisirs « les p'tits loups ». Ainsi sur la période 2011-2013, 20 ateliers ont été réalisés à La Renardière en direction de 18 assistantes maternelles, cela a concerné 53 enfants en moyenne par an.

Constats :

Le lien social reste vulnérable sur le quartier de La Renardière et les partenaires ont mis en évidence certaines problématiques sociales :

- manque de créneaux pour les cours de français,

- méconnaissance des habitants sur l'accès au droit,
- nécessité de développer l'accompagnement administratif
- manque d'animation intergénérationnelle

Par ailleurs, il est déploré, aussi bien par les habitants que les acteurs locaux, un manque de présence institutionnelle identifiée sur le quartier de La Renardière.

Un travail de complémentarité entre les associations et les services sociaux « institutionnels » serait intéressant à promouvoir sur le quartier.

Education

Le CCAS de Roissy-en-Brie avait réalisé en 2009 un diagnostic autour de l'éducation qui avait mis en évidence plusieurs problématiques :

- animation sur Roissy-en-Brie à développer
- Nécessité d'instauration une veille éducative pour coordonner le travail en réseau
- Nécessité de développer les activités destinées plus particulièrement aux moins de 15 ans

Le CUCS, signé en 2009, a permis la réalisation de différentes actions en direction de l'enfance et de la jeunesse, ainsi que des parents :

- Animation de l'action « Café des Parents » en direction des parents d'élèves des collèges par l'intermédiaire du service de la Maison des Parents (service dépendant de l'association La Brèche). Cette action a eu lieu jusque fin 2013, elle pourra être reconduite à la demande des établissements.
- reconstruction et agrandissement de la salle Sydney, salle destinée à l'accueil des jeunes (située à proximité du collège Anceau de Garlande) a reçu des crédits de renouvellement urbain.

L'évaluation du CUCS, réalisée en 2014, a permis de montrer que la ville de Roissy-en-Brie se caractérise par :

- des acteurs de l'éducation mobilisés,
- un manque de services liés à la petite enfance,
- une offre de loisirs généralistes sous dimensionnée par rapport à la population jeune.

La ville de Roissy-en-Brie recense de nombreux services municipaux, communautaires et associatifs intervenant dans le champ éducatif. Le territoire bénéficie d'un ensemble de dispositifs d'aide à la scolarité :

- CLAS primaire et collège
- Ludothèque
- Relais-collège pour la lutte contre le décrochage
- Ateliers d'écriture
- CESC dans les collèges et le lycée

1- Les dispositifs

1.1-Le CLAS : contrat local d'accompagnement à la scolarité et l'accompagnement à la scolarité

Le CLAS, permet à des enfants d'avoir l'opportunité de faire leur devoir dans de bonnes conditions et pour certains de ne pas « décrocher ». Il contribue à la réussite scolaire et permet de promouvoir les centres d'intérêts et une ouverture sur des activités innovantes, culturelles et/ou artistiques. Il a permis à des enfants d'avoir un accompagnement dans leur scolarité qui ne pourrait pas avoir lieu à leur domicile en raison des difficultés que peuvent rencontrer leurs parents dans leur éducation au sens large du terme. Le CLAS s'inscrit dans le dispositif de soutien à la fonction parentale, chaque animateur faisant le lien entre l'éducation nationale, le parent, l'enfant. Il est déjà arrivé d'orienter les parents sur « la maison des parents », mais aussi d'être sollicité pour participer à des équipes éducatives.

Le CLAS destiné aux élèves élémentaires est animé par le centre social « Les Airelles ». Les enfants du secteur de La Renardière sont accueillis dans les locaux du « Coin des voisins ».
En 2014, 26 enfants y étaient inscrits.

Néanmoins, la capacité d'accueil de ces locaux, ne permet pas de toucher plus de public, malgré un intérêt des parents pour ce dispositif.

Le CLAS destiné aux élèves du collège est animé par le Service Municipal de la Jeunesse (SMJ) au sein du café club. Il est également proposé en dehors des vacances scolaires, tenu par un intervenant rémunéré.

Par ailleurs, le logiciel de mathématiques acquis dans le cadre de l'action « fracture numérique » et utiliser également pour l'action CLAS a permis à des enfants de progresser dans cette matière.

Le Centre Social et Culturel « Les Airelles » a notamment en charge l'accompagnement à la scolarité des élèves du CP au CM2.

1.2-La Ludothèque :

La ludothèque, service à vocation culturelle, intervient également auprès des établissements scolaires.
L'animateur se rend au sein de la classe afin de proposer, par le jeu, des acquisitions de savoir. Sur un total de 272 élèves, cela a concerné :

- 7 classes de Lamartine, soit 176 élèves
- 4 classes de Pierre et Marie Curie, soit 96 élèves

2- Les actions du service municipal de la jeunesse, le SMJ

Le SMJ propose 3 structures d'accueil aux jeunes :

- Le Café-Club, situé au quartier la Renardière, pour les jeunes essentiellement scolarisés au collège Eugène Delacroix
- La salle Sidney, située au quartier des 50 Arpents, pour les jeunes essentiellement scolarisés au collège Anceau de Garlande
- La salle Corail, située au quartier Corail, pour les jeunes âgés de 16 à 25 ans de toute la ville.

Pour participer aux actions du SMJ, les jeunes doivent s'inscrire pour obtenir une carte « LE PASS » nominative pour 5€ par an. En plus de donner accès aux actions du Service, plusieurs avantages sont également proposés auprès d'autres services municipaux ou négociés auprès de partenaires.

En 2015, 2 projets forts sont développés par le service :

- Un Projet Photo, en partenariat avec l'association Photo Club de Roissy-en-Brie
- Un Projet « Jeunes et Citoyens », qui invite les jeunes à s'investir dans des actions citoyennes : rencontres intergénérationnelles, ramassage de déchets dans le quartier, collecte pour les Restos du Cœur ou le Secours Populaire…

Les jeunes âgés de 16 à 25 ans résidants au quartier de la Renardière sont en forte demande d'une structure jeunesse qui leur soit destinée.

Le SMJ travaille en lien avec le service prévention de La Brie Francilienne et l'association La Brèche sur les questions de prévention, que ce soit au niveau du partage d'informations, ou sur l'organisation d'actions à destinations des jeunes, en termes de prévention, de sport, de loisirs.

Services proposés par le Service Municipal de la Jeunesse :

Accueil Postscolaire	Lieu librement accessible après les cours, où chaque jeune peut participer à des ateliers et des projets, ou simplement profiter d'un espace d'échange et de détente.
CLAS	Moment d'accompagnement du jeune dans tous les domaines indispensables à la réussite de sa scolarité (prises de notes, devoirs, organisation, culture générale…)
Accueil de Loisirs Sans Hébergement	Lieu de développement de projets, de détente et de découverte, qui tend à rendre le jeune acteur de ses loisirs.
Sorties	Activité éducative, hors de la ville, nécessitant l'utilisation de transports collectifs et pouvant se dérouler à la journée complète.
Projets jeunes	Organisation et accompagnement de projets à l'initiative des jeunes (activités, sorties, séjours…).
Projets d'animation	Chaque animateur du Service porte un projet d'animation qui se développe toute l'année sur les structures.
Séjours	De 2 à plusieurs jours, il permet au jeune de sortir de son quotidien et de partager de véritables aventures humaines. Il est généralement issu des projets jeunes.
Nuitées	Rendez-vous récurrent, généralement proposé le vendredi soir, permettant au jeune de profiter de son temps libre au travers de sorties, de jeux, etc.
Stages et Ateliers	Activité récurrente, permettant au jeune de découvrir ou d'approfondir son expérience dans différents domaines.
Animation de la ville	Plusieurs évènements thématiques proposés tout au long de l'année : concerts, spectacles, contest de roller, skate et BMX…

3- Les actions du service prévention de La Brie Francilienne

Le service prévention de La Brie Francilienne réalise différentes actions à destination des scolaires, pour les sensibiliser à la justice, au droit, mais aussi à la santé (cf. thématique santé).

3.1- « Jeunes et Justice »

Le Service Prévention de La Brie Francilienne pilote l'action « Jeunes et justice », en partenariat avec le Tribunal de Grande Instance de Melun, les 2 Collèges de la Ville de Roissy-en-Brie dans le cadre de leur CESC, Comités d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté.

Cette action permet d'informer les jeunes sur l'application de la Justice, concrètement, par la vision réelle de son fonctionnement en leur permettant d'assister aux audiences correctionnelles afin de prévenir les comportements de la délinquance. Cette action rentrait dans le cadre des objectifs du FIPD (Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance) et était financée à ce titre.
Le constat qui revient fréquemment, lors du bilan réalisé avec les enseignants, est celui d'une prise de conscience de la part des jeunes participants, qui se rendent compte de la réalité de la justice et de son fonctionnement envers tout un chacun.

3.2- « Moi, jeune citoyen »

L'action « Moi, jeune citoyen » est animée en partenariat avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse de Melun et la Maison de Justice et du Droit de la Brie Francilienne.
Elle permet la diffusion, auprès des élèves de CM2, d'une information juridique et citoyenne concernant tous les aspects de leur vie quotidienne et d'aborder avec les élèves, les notions de droits et de devoirs de chaque citoyen, enfant ou adulte, en informant sur l'application de la loi et le fonctionnement de la justice.
Toutes les écoles de la commune participent à cette action chaque année.

3.3- Les activités d'utilité collective

De plus, le service prévention met également en œuvre des activités d'utilité collective. Elles permettent aux jeunes d'obtenir une aide pour le financement de projets tels que le permis, le BAFA ou autre projet personnel en contrepartie d'une implication à un chantier d'utilité collective (ex : réalisation de la peinture de la ludothèque, aide à la diffusion de questionnaire auprès des jeunes pour l'Analyse des Besoins Sociaux …).

Le bailleur OSICA peut également participer au financement de certains chantiers éducatifs lorsqu'ils ont lieu dans son patrimoine.

4- Les actions du service médiation de La Brie Francilienne

Le Service Médiation de la Communauté d'Agglomération La Brie Francilienne est porteur de l'action Relais Collège.

Celle-ci s'organise autour de 2 permanences par semaine dans chaque collège, réalisées par des agents de médiation. Ces contacts à l'intérieur de l'établissement permettent de faire le point avec les principaux et/ ou le CPE sur des élèves « repérés ».

Les médiateurs interviennent également aux sorties des collèges à la demande des proviseurs.

D'autre part, le service réalise des accueils d'élèves ayant eu pour mesure disciplinaire une exclusion temporaire.

Durant l'année scolaire 2013/214, au sein du collège E. Delacroix :

- Sur les 216 suivis de situations lors des permanences, 84 concernaient des élèves du collège Eugène Delacroix.

Sur l'ensemble de ces suivis, une partie a concerné plusieurs fois les mêmes élèves, d'une permanence à l'autre.

Les principaux motifs de ces suivis étaient pour des raisons de :

- Tabagisme dans l'enceinte de l'établissement : 45
- Renvois de cours : 23
- Comportements perturbateurs et/ou inadaptés récurrents : 31
- Agressions verbales et/ou physique /bagarres : 8

- Accueils des élèves exclus du collège Delacroix : 6 élèves dont 5 étaient de la Renardière.

Il a été constaté une stabilité dans l'ensemble des incidents, l'équipe éducative et le travail mené par les médiateurs favorise ce climat et particulièrement une baisse des incidents. Il est aussi lié au départ de certain élève pour le lycée.

L'équipe de médiation est également amené à travailler en lien avec les parents et les éducateurs du Fil en cas de besoin.

Constats :

Différents acteurs contribuent à la politique éducative en direction de jeunes de la ville de Roissy-en-Brie. Néanmoins, ayant une grande partie de ses habitants âgés de moins de 20 ans (30,5% de sa population totale), la ville et ses partenaires doivent être en mesure de proposer différents services à ces jeunes et les adapter en fonction des problématiques rencontrées.

Culture et Sport

Le territoire de La Brie Francilienne et de la commune de Roissy-en-Brie ont de nombreux équipements culturels et sportifs, ainsi qu'un large panel d'associations.

Lors de la réalisation du CUCS en 2009, il avait été mis l'accent sur les difficultés d'accès à la culture. Depuis, la commune de Roissy-en-Brie a ouvert :

- Une bibliothèque municipale
- Une ludothèque

1- La bibliothèque

La bibliothèque Aimé Césaire a ouvert en novembre 2012 au sein du « pôle » culturel de Roissy-en-Brie. Les élus ont fait le choix de rendre cette structure gratuite pour permettre un accès à la culture pour tous.

Malgré cette gratuité, peu d'habitants de la Renardière la fréquentent, en effet, seuls 61 y sont inscrits sur les 1 833 inscrits.

2- La ludothèque :

Le centre social et culturel « Les Airelles » gère également la ludothèque de la commune. Ce service est un exemple d'action transversale où l'ensemble des habitants peut se côtoyer.
Toutefois nous remarquons que peu d'habitants ou d'enfants de La Renardière viennent sur la ludothèque située aux Airelles : 38 personnes de La Renardière sur 440 inscrits. Néanmoins, lorsque la ludothèque se déplace dans le quartier, 30 à 40 personnes (enfants et adultes confondus) sont régulièrement présents

L'ancienne ludothèque associative, située à proximité immédiate du quartier, recevait d'avantage de personnes La Renardière.

Cela est peut-être lié à l'éloignement du centre « Les Airelles » qui ne facilite pas le déplacement en famille, notamment avec des enfants en bas âge, sur cette activité.

3- « Roissy en vacances »

Les habitants de la Renardière participent également aux animations délocalisées et ponctuelles comme sur l'action *« Roissy en vacances- Familles »* qui offre notamment aux familles ne partant pas en vacances des activités en plein air organisées au parc des sources avec l'ensemble des services municipaux.

Il a pour but de favoriser l'accès aux loisirs pour tous sur un lieu de proximité afin de rompre l'isolement et favoriser les rencontres intergénérationnelles.
En 2014, 318 personnes de La Renardière sont venues sur le site du Parc des sources sur 3900 au total.

4- Conservatoire

Le conservatoire de Roissy-en-Brie est l'un des rares conservatoires à proposer 4 des grandes disciplines artistiques : Musique, Danse, Théâtre et Beaux-Arts permettant des projets transversaux. De part son effectif, il se classe dans les 5 premiers conservatoire de Seine-et-Marne.

L'inscription se fait en fonction du quotient familial, aussi les familles les moins aisées peuvent également pratiquer une activité à des prix accessibles.

Depuis le 1er janvier 2015, le conservatoire dépend de la communauté d'agglomération La Brie Francilienne.

5- Ecole Multisport

L'école des sports de Roissy-en-Brie est destinée aux enfants de 3 ans à 13 ans, la Ville a souhaité leur permettre d'acquérir les qualités et aptitudes qui leur serviront toute leur vie.

L'objectif est de faire découvrir et aimer des activités sportives (basket, frisbee, ultimate, badminton, piscine,…) et à terme de s'intéresser à une discipline et de s'investir dans la vie d'un club de la Ville.

L'encadrement est composé de 6 éducateurs d'éducation physique et sportive travaillent dans le souci constant de la sécurité des enfants.

Constats :

A ce jour, aucune étude approfondie n'a été faite sur la thématique de la culture et du sport, aussi il est difficile d'avoir un état sur la pratique des habitants du quartier de La Renardière.

Cela sera donc un axe pour lequel un diagnostic pourra être réalisé dans le cadre du contrat de ville notamment.

Prévention de la délinquance

D'après les différents habitants et acteurs locaux, le quartier de La Renardière est une résidence relativement calme. Cela est notamment lié à une « veille » des partenaires sur ce quartier.

Malgré certaines incivilités liées davantage au respect du cadre de vie, le quartier ne connait pas de problématiques de « grosses » délinquances. Néanmoins, les forces de l'ordre sont amenées à y intervenir de manière épisodique, et rencontre parfois, à ces occasions, des tensions notamment avec les jeunes

La commune de Roissy-en-Brie a un Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD). Cette instance de coordination locale réunit l'ensemble des acteurs prenant part à l'application des politiques de sécurité et de prévention de la délinquance. Une multitude de partenaires y sont présents à chaque réunion.

Différentes actions ou dispositifs sont menés sur le territoire ayant notamment pour objectifs de prévention la délinquance.

1- Les actions du service médiation de La Brie Francilienne

1.1-La médiation de rue :

La commune de Roissy-en-Brie avait mis en place, en 2001, des équipes de médiateurs de rue, service permettant de créer du lien et de réguler certains conflits sur le territoire.

En 2012 La Brie Francilienne a transféré le pôle médiation afin de le développer sur une échelle intercommunale. Depuis 2014, les agents de médiation interviennent sur les 2 communes de l'agglomération, ce qui permet de renforcer les relations avec l'ensemble des acteurs de terrain, mais également avec les jeunes des différents quartiers du territoire de l'agglomération.

Cette « Médiation de rue », poursuit quatre objectifs :

- Permettre, par la présence sur le terrain des agents de médiation, une ouverture au dialogue et des échanges en direction des publics fragilisés
- Apaiser les situations conflictuelles entre habitants ou gérer les situations de conflits intergénérationnels
- Atténuer le sentiment d'insécurité, ressenti particulièrement sur des zones d'habitations à forte population
- Développer le partenariat avec les associations, les bailleurs sociaux, les travailleurs sociaux, qui interviennent sur les communes et le quartier en particulier.

Les agents de médiation de La Brie Francilienne interviennent quotidiennement dans les quartiers, prioritairement ceux rencontrant des difficultés, dont celui de La Renardière. Ils rendent compte de leur travail et signalent tout incident dans un journal de bord.

Ce journal est transmis chaque semaine aux élus concernés et aux référents CLSPD, de manière à les informer des situations sur la commune. Cela permet, le cas échéant, d'adapter les actions des autres services (ex : enlèvement des épaves, canalisation de jeunes pour prévenir les conflits…).

Par ailleurs, dans le cadre du dispositif « Relais Collège » ou « Relais Lycée » mis en place avec les établissements du territoire, les médiateurs sont amenés à intervenir à l'intérieur et à l'extérieur des collèges et lycée, en cas de tensions.

1.2-Les « Accueils sportifs jeunes en soirée »

Le Service Médiation de La Brie Francilienne est également porteur de l'action « Accueils sportifs jeunes en soirée » dans le but de créer du lien social entre jeunes de différents quartiers et avec des jeunes « désocialisés ».

Cette action permet la mise en place d'un accueil de publics jeunes en difficulté, sous la forme d'animations sportives d'une durée de 3h dans des gymnases de la ville dont l'objectif principal est de pouvoir amener les jeunes à se détacher de leurs habitudes de « squat de hall d'immeuble», de consommation d'alcool et autres produits qui les marginalisent et d'améliorer le climat social sur les sites habituellement occupés par ces jeunes.

En 2014, 14 soirées sportives ont été réalisées ce qui a permis d'accueillir 421jeunes dont 294 résidaient dans un quartier de la politique de la ville.

2- Les actions animées par le service prévention de La Brie Francilienne.

2.1- « Mon quartier en fête »
La création de l'action « Mon quartier en fête », faisait suite à de gros problèmes sur l'un des quartiers de la ville de Roissy-en-Brie (Roissy-centre).

L'action est reconduite depuis, chaque année, sur des quartiers où des problématiques du même type, plus ou moins importantes selon les quartiers, sont constatées dans l'année, au cours des missions du service Prévention, du service Médiation ainsi que des partenaires. En 2014, l'animation s'est tenue au sein de La Renardière car le quartier avait connu différentes problématiques de violence avec des jeunes.

Cette animation mobilise également le centre social « Les Airelles », le service municipale de la Jeunesse, La Brèche, les associations de locataire et d'autres associations.

2.2- « Tournoi de football Prévention »

Dans un contexte d'incidents récurrents et une période tendue entre les jeunes de Roissy-en-Brie et des villes alentours, et les agents de la SUGE (Police ferroviaire) sur la ligne SNCF/RER, le travail partenarial entre le service Prévention et la SUGE-SNCF s'est orienté vers l'idée d'une action pouvant rassembler des jeunes et des agents de la SUGE autrement que dans des situations difficiles
Cette réflexion a donné lieu à la création du « Tournoi de football Prévention ».

Au fil des années, le tournoi « Tournoi de football Prévention » s'est élargi à l'ensemble des partenaires du service prévention de La Brie Francilienne : service des sports, Service Médiation, Services jeunesse de Pontault-Combault, d'Ozoir-la-Ferrière, d'Emerainville, Les collèges et le lycée de la Ville, l'association « Se Loger pour Vivre », La Mission Locale pour l'emploi, Le CADA, La Brèche., ainsi que des jeunes de différents quartier dont celui de La Renardière.

2.3- Les actions de prévention de la récidive

Depuis 1984 et dans le cadre des travaux du CLSPD de la ville de Roissy-en-Brie, des accords et conventions ont été passés avec le Ministère de la Justice via le SPIP (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation) de Melun, afin que la ville de Roissy-en-Brie puisse accueillir les jeunes majeurs et adultes condamnés à effectuer des T.I.G. (Travaux d'Intérêt Général), dans divers services Municipaux.

D'autres conventions ont été passées via les services de la PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse), pour l'accueil des mineurs sur des mesures de réparation pénale

Cette action entre dans le cadre de la Prévention de la récidive et de la réinsertion de jeunes, par la mise en œuvre de mesures alternatives à l'incarcération.

2.4- Les sorties en base de loisirs

En partenariat avec la Région Ile-de-France, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Seine-et-Marne et la Ville de Roissy-en-Brie, l'action « Bases de loisirs » s'inscrit dans la thématique lien social et prévention de la délinquance.

Cette action permet à des jeunes de 11 à 18 ans, prioritairement issus des quartiers en secteur prioritaire de la Politique de la Ville de Roissy-en-Brie, l'accès gratuit à des loisirs divers, notamment sports nautiques et à des activités de plein air afin de favoriser, pendant ces temps de détente, les échanges avec ces jeunes en situation parfois difficile.

Constat :

Le quartier de la Renardière semble relativement calme, notamment lorsqu'on le compare au quartier de Roissy Centre.

Néanmoins, il est important de maintenir une certaine veille avec les partenaires de manière à garder cette certaine quiétude.

Actuellement, la municipalité mène une réflexion sur la mise en place d'une vidéo surveillance sur la commune. En effet, Roissy-en-Brie n'a encore aucun dispositif de ce type, qui peut parfois faire défaut dans certains secteurs comme aux alentours de la gare SNCF.

Santé et Bien être

La Communauté d'agglomération de la Brie Francilienne (CABF), a fait le choix, dès sa création le 1er janvier 2010, de prendre la compétence facultative de la santé. Les élus souhaitent ainsi s'inscrire dans une politique active en matière de santé en agissant pour la promotion, la prévention et l'accès aux soins, dans un objectif de réduction des inégalités sociales et territoriales.

Par ailleurs, la Seine-et-Marne est le département d'Ile-de-France le moins bien desservi en matière d'offre de soins, aussi bien pour ce qui concerne les médecins généralistes, certains spécialistes, infirmiers et autres paramédicaux.

Depuis 2010, la CABF a mené différentes études afin d'appréhender la situation en matière d'offres de soins sur le territoire, mais également d'avoir un regard sur les pratiques en matière de prévention et de promotion à la santé de ses habitants.

Au court du 1er semestre 2013, la Communauté d'agglomération de La Brie Francilienne a confiée à un bureau d'étude une mission « d'accompagnement à l'élaboration d'une politique globale de santé dans laquelle pourrait s'inscrire un centre de santé intercommunal ». Cette étude a par ailleurs été cofinancée par l'Acsé dans le cadre de l'appel à projet « renforcement de l'offre de soins de premier recours dans les quartiers de la politique de la ville ».

L'étude a permis la réalisation d'un diagnostic territorial de santé, avec l'ensemble des acteurs locaux, les professionnels de santé et les habitants dont ceux de La Renardière.

Ce diagnostic partagé a fait ressortir :

- Une Situation difficile des jeunes, caractérisée par un chômage croissant, un certain désœuvrement et le recours aux substances illicites.
- Plusieurs problèmes de santé pour les enfants, les adolescents et les jeunes adultes :
  - → Les problèmes de couverture sociale des jeunes (qui ne sont plus couvert par leurs parents)
  - → L'hygiène bucco-dentaire des enfants (bien qu'une nette amélioration soit constatée par les chirurgiens-dentistes interrogés).
  - → La consommation abusive d'alcool, de tabac et la consommation de produits illicites.
- Deux priorités de santé : le vieillissement de la population, aggravé par un certain isolement des personnes âgées, ainsi que la santé des plus jeunes.
- Un déficit de l'offre paramédicale.

Par ailleurs, sur le quartier de La Renardière, il n'y a aucun médecin généraliste, le dernier étant parti en juin 2012 laissant sa patientèle sans médecin traitant, ni aucun professionnel médical ou paramédical.
Ces facteurs montrent un isolement du quartier avec l'accentuation d'une population de personnes âgées précaires.

Il a été constaté à Roissy, et en particulier au sein du quartier de La Renardière, comme celui classé en veille active, une augmentation de la consommation des produits addictifs chez les jeunes, tels que le tabac, l'alcool, le cannabis et autres produits ainsi que la nécessité de diffuser de l'information sur cette problématique en direction de ces publics.

A ces problèmes de santé s'ajoute la problématique de manque de moyens financiers. En effet, la Maison départementale des solidarités, notamment le service de la PMI (Protection maternelle et Infantile) et le CCAS de Roissy-en-Brie mettent l'accent sur une vraie problématique du fait du manque de moyens.
Certains habitants de la Renardière vivent en dessous du SSA (Seuil de Sécurité Alimentaire) qui est de 4,5 euro/jour et par personne.

La problématique de la santé mentale est aussi identifiée par les acteurs. Il manque sur Roissy-en-Brie de manière générale des dispositifs sur la santé mentale. Et les enfants sont de plus en plus fragiles psychologiquement. Le bailleur peut également être amené à signaler des situations à risque.

Ce diagnostic a ensuite permis de prioriser 4 axes stratégiques de santé dans le cadre de l'élaboration du projet de santé de La Brie Francilienne :

- La santé mentale et les conduites addictives
- Les maladies chroniques
- La santé de la mère et de l'enfant
- L'autonomie des personnes âgées

L'étude a également permis l'élaboration de la politique de santé de La Brie Francilienne et d'adhésion au réseau français des villes santé de l'organisation mondiale de la santé (RFVS-OMS).

Un groupe de travail a été constitué permettant d'étudier l'opportunité et la viabilité économique de la création d'un centre de santé intercommunal, au regard des besoins de la population. Actuellement, des projets de santé sont portés par le Laboratoire d'analyse et le Pharmacien de la gare. Ces 2 projets pourraient permettre l'arrivée de nouveaux professionnels de santé sur la commune de Roissy-en-Brie, à proximité (200m) du quartier de La Renardière.

Sur le territoire, différents acteurs mènent des actions de prévention et de promotion de la santé :

1- Les actions du service prévention de La Brie Francilienne :

1.1- « Courir pour la vie, courir pour Curie »

En partenariat avec la Ville de Roissy-en-Brie, l'association « Courir pour la vie, courir pour Curie » et l'association sportive USR Athlétic, le Service Prévention de La Brie Francilienne anime la « Journée Prévention Santé des scolaires ».

Cette action est dédiée aux publics scolaires, sur le temps scolaire, pour la prévention et la promotion de la santé, qui associe un évènement sportif à un temps d'information. Elle permet d'informer les jeunes sur la thématique de la santé, l'hygiène de vie et de développer des notions de prévention et de solidarité, et ce dès le plus jeune âge.

1.2- Semaines de sensibilisation au SIDA et IST

Le service prévention porte, durant deux fois 1 semaine (une en novembre et une en mai), des actions de préventions et de sensibilisation sur la thématique des IST et du Sida.

Différents partenaires travaillant sur le territoire auprès des jeunes et/ou sur des missions de santé, tels que la Mission Locale, le service prévention, l'Association SAJED 77, CDAG, Réseau Ville/Hôpital association l'AVIH, la Prévention Spécialisée, … sont également mobilisées.

Cette action, qui s'adresse à « Tous publics » poursuit 4 objectifs :

- Promouvoir l'information et la prévention
- Répondre au questionnement des jeunes sur ces thèmes
- Lutte contre la discrimination liée à la santé
- Sensibiliser de manière générale tous les publics

1.3- Sensibilisation aux conduites à risques

Le Service Prévention met aussi en place des actions de prévention des conduites à risque, telles que la consommation de produits addictifs (alcool, tabac, drogues).

Ainsi, l'association ANPAA régulièrement au sein du lycée Charles CHAUVE pour prévenir et sensibiliser les jeunes sur la consommation de ces produits.

Une permanence de l'ANPAA a également lieu dans les locaux du service une fois par mois. Cette permanence, essentiellement destinée aux jeunes consommateurs et à leur entourage, est anonyme et gratuite.

1.4- Sensibilisation à l'équilibre alimentaire

Dans le cadre des diverses actions réalisées dans l'année et lors des rencontres avec les pré-adolescents et adolescents, il est constaté que nombreux sont ceux qui ne prennent pas de petit déjeuner avant de commencer leur journée.

Certains manquent de connaissances sur les conséquences d'un mauvais équilibre alimentaire sur leur santé et plus globalement sur l'hygiène de vie.

Poursuivant un but d'information et de sensibilisation sur la thématique de la santé, « Les mardis de la prévention » pilotée par le Service Prévention de La Brie Francilienne, avec les supports de communications de l'INPES (Institut national de prévention et d'éducation pour la santé), permet d'initier les jeunes participants à la notion d'équilibre alimentaire, d'hygiène de vie (sommeil, alimentation, sport…).

En 2013, sur les 231 jeunes accueillis, 184 sont issus de quartier prioritaire de la politique de la ville.

2- Les actions du CCAS de Roissy-en-Brie

Dans la même démarche, le CCAS de Roissy-en-Brie pilote l'action « Ateliers cuisine » qui permet aux bénéficiaires d'un dispositif d'aide alimentaire de connaître les bonnes pratiques alimentaires, de prévenir la malnutrition, d'apprendre à cuisiner à moindre coût et de se valoriser à travers la réalisation d'une œuvre collective.

En lien avec la Conseillère en Economie Sociale et Familiale, sont également abordés pendant les ateliers, les risques d'une alimentation non équilibrée sur la santé : cholestérol, santé bucco-dentaire, maladies cardiovasculaires…).

Par ailleurs, le CCAS de Roissy-en-Brie organise également, en direction des personnes âgées du territoire, une journée sur la thématique « Bien vieillir sur sa ville » abordant, par la même occasion, différentes thématiques concernant le vieillissement et les certaines pathologies.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

Depuis maintenant plusieurs années, les villes de Roissy-en-Brie et de Pontault-Combault se mobilisent en faveur de l'accès à l'emploi pour tous. En effet, chaque commune a souhaité créer un service d'accompagnement des demandeurs les plus éloignés de l'emploi : le service « Perspective Emploi » à Roissy-en-Brie et le service « Insertion sociale et professionnelle » du Pôle Social à Pontault-Combault.

Par ailleurs, l'Agence Pôle Emploi de Pontault-Combault et de la Mission Locale du Plateau de Brie (publics jeunes de 16 à 25 révolus), principaux partenaires liées à l'emploi sur le territoire, ont pour missions la prospection du marché du travail, l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement des demandeurs d'emploi locaux.

Le territoire recense également d'autres acteurs œuvrant pour l'accompagnement, l'insertion professionnelle et l'aide au retour à l'emploi :

- Le Département de Seine-et-Marne via son prestataire AAVE, association d'accompagnement vers l'emploi
- Le Département de Seine-et-Marne via la Maison Des Solidarités de Roissy-en-Brie pour le suivi des bénéficiaires du RSA
- Point Information Jeunesse
- Centre d'Information et d'Orientation (CIO)
- L'association d'insertion Tremplin
- Place des métiers

Néanmoins des freins à l'emploi persistent puisque le nombre de demandeurs d'emploi n'est pas négligeable sur la ville de Roissy-en-Brie.

L'évaluation du CUCS réalisée en 2014 a démontré certains freins liés à l'emploi chez les habitants des quartiers CUCS dont celui de La Renardière :

- barrières de la langue,
- difficulté de mobilité (permis de conduire très coûteux, maillage des transports en commun),
- difficulté pour obtenir un entretien d'embauche (méconnaissance des codes du marché du travail),
- difficulté pour trouver un mode de garde ponctuel (pour passer des entretiens et lors du premier mois d'emploi).

1- Les actions menées par le service développement économique de La Brie Francilienne

1.1- Les actions en matière d'emploi

Dans le cadre de sa compétence « Emploi », le Service développement économique de La Brie Francilienne a pour objectif de coordonner les actions emploi de La Brie Francilienne sur le territoire.

1.1.1- Forum « La Brie Francilienne : Objectif Emploi »

Depuis 2012, la communauté d'agglomération a voulu contribuer à la lutte contre le chômage en mettant en place chaque année, aux côtés de l'Agence Pôle Emploi de Pontault-Combault et de la Mission Locale du Plateau de Brie, un forum emploi dédié à la rencontre directe entre employeurs ayant des offres d'emploi à pourvoir et demandeurs d'emploi.
En vue de répondre au mieux aux attentes du public demandeur d'emploi, la communauté d'agglomération La Brie Francilienne a pour la première fois en 2013, sollicité la Région Ile-de-France dans le cadre d'un appel à projet afin de mobiliser des fonds supplémentaires nécessaires à la mise en place d'actions innovantes, telles que la création d'un espace conférences et ateliers faisant un ciblage sur les métiers en tension.

1.1.2- Le Comité Opérationnel à l'Emploi

Afin d'améliorer l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi locaux et l'accompagnement des entreprises en matière d'implantations et de recrutements, la communauté d'agglomération, en partenariat avec l'Agence Pôle Emploi de Pontault-Combault et la Mission Locale du Plateau de Brie, a mis en place un « Comité Opérationnel à l'Emploi » (COE).

L'objectif est d'élaborer un observatoire de l'emploi et du marché du travail local permettant de diagnostiquer l'évolution des demandeurs d'emploi et les besoins de recrutements mais aussi de prévenir les destructions d'emploi. Il est prévu que les membres du Comité Opérationnel à l'Emploi se réunissent deux fois par an.

Par ailleurs, un comité opérationnel dit « technique » se réunissant tous les deux mois a aussi été créé. Ce dernier a une visée opérationnelle en vue de définir un plan d'action et un calendrier annuel relatif à la programmation des actions. En fonction des thématiques traitées, d'autres partenaires peuvent être conviés aux échanges et actions mises en place.

Consciente de la nécessité de développer de nouvelles initiatives en faveur de l'emploi, la communauté d'agglomération et les partenaires à l'emploi unissent leurs efforts afin d'organiser des actions conjointes pour lutter activement contre le chômage, ces dernières entrant dans les champs de compétences de chacune.

1.1.3- Partenariat avec l'association NQT, « Nos quartiers ont des talents »

Le nombre de jeunes diplômés et sans emploi augmente. Or, n'ayant pas une réelle connaissance du monde professionnelle et ne disposant souvent pas de réseaux professionnels, leur entrée dans la vie active reste incertaine.
En effet, La Brie Francilienne comptabilise sur son territoire 12 % de demandeurs d'emploi de catégorie A ayant un bac + 3 et plus au 31 décembre 2012 (données de l'Agence Pôle Emploi de Pontault-Combault).

C'est dans un objectif de valorisation des parcours de réussite des jeunes demandeurs d'emploi locaux que, la communauté d'agglomération a souhaité s'engager à travers son adhésion à l'association « Nos quartiers ont des talents ». L'objectif de cette dernière est d'accompagner les jeunes diplômés Bac + 4 et plus, de moins de 30 ans et issus de quartiers prioritaires ou de milieux sociaux défavorisés, vers un emploi pérenne et à hauteur de leur qualification.

Consciente de la nécessité à lutter activement contre le chômage, la communauté d'agglomération agit pour la complémentarité avec les partenaires liés à l'emploi au niveau local en amplifiant le champ d'actions en matière d'emploi vers un public plus large.

1.2- Les actions en matière de développement économique

1.2.1- Initiatives Melun Val de Seine et Sud Seine-et-Marne

La Brie Francilienne a souhaité s'inscrire dans une démarche volontariste à destination des porteurs de projets créateurs ou repreneurs d'entreprises en adhérant à la Plate-forme d'Initiative Locale « Initiatives Melun Val de Seine Sud Seine-et-Marne ».

L'Association Initiatives Melun Val de Seine Sud Seine-et-Marne soutient les créateurs et repreneurs d'entreprise en accordant un prêt d'honneur. Ce prêt à taux zéro est personnel (il est octroyé au créateur et non à la société). Cela permet ainsi au créateur de renforcer son apport et d'accéder plus facilement aux prêts bancaires. Généralement, un créateur bénéficiant du dispositif de prêt d'honneur lève 7 à 8 € pour un euro prêté. Initiatives Melun Val de Seine Sud Seine-et-Marne ne demande pas de garantie personnelle.

Le créateur ou le repreneur peut recevoir jusqu'à 30 000 euros remboursables sur 5 ans maximum. Un différé de remboursement allant jusqu'à un an est possible.

Une fois le prêt d'honneur accordé, Initiatives Melun Val de Seine Sud Seine-et-Marne suit le créateur d'entreprise par le biais notamment d'un parrain. Chef d'entreprise ou expert, ce parrain accompagne bénévolement le créateur pendant toute la durée de remboursement du prêt d'honneur. Il lui fait profiter de son expérience et de son portefeuille relationnel.

1.2.2- Création/Reprise/Transmission d'entreprise

La Brie Francilienne a signé une convention de partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Seine-et-Marne pour les trois prochaines années (2015-2017). Elle fait suite à celle engagé depuis 2012.

Conscients de l'importance du tissu économique du secteur et de la nécessité de renforcer les relations entretenues entre la CA Brie Francilienne et la CMA 77, les deux entités ont décidé de mettre en place un partenariat portant sur des actions communes entrant dans les champs de compétence de chacun.

Ces actions se déclinent en cinq axes :

- Axe 1 : Observation et anticipation de l'évolution de l'Artisanat sur le territoire
- Axe 2 : Création-reprise et transmission des entreprises artisanales
- Axe 3 : Développement durable et démarches « Qualité »
- Axe 4 : Immobilier d'entreprises dédié à l'Artisanat
- Axe 5 : Communication et animation du territoire

1.2.3- Bourse des locaux

Enfin, la communauté d'agglomération s'est dotée d'une bourse des locaux qui permet de connaître toutes les disponibilités immobilières et foncières en matière d'immobilier dédiés sur le territoire Brie Francilien.

La communauté d'agglomération de la Brie Francilienne et Seine-et-Marne Développement ont signé une convention de partenariat à l'été 2012 afin de mutualiser notre bourse des locaux et l'inscrire dans le dispositif BOUGI porté par Seine-et-Marne Développement.

2- L'action Perspective Emploi gérée par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

L'action « perspective emploi » est issue d'un ressenti qui s'est confirmé lors d'une étude de l'analyse des besoins sociaux (ABS) concernant le secteur de l'emploi. Cette étude réalisée auprès de professionnels, de partenaires et d'usagers, a démontré qu'un accueil personnalisé et un accompagnement à long terme selon les besoins étaient attendus par les Roisséens et par conséquent serait bénéfique, notamment pour les personnes qui ne sont pas totalement autonomes.
Les objectifs de cette action sont d'accueillir et informer les personnes, les accompagner dans leurs démarches en favorisant leur implication jusqu'à l'insertion. Il s'agit également de mettre en place un accompagnement individuel, personnalisé, centré sur la personne.
De plus, cela permet à terme à ces personnes d'être moins tributaires de l'aide sociale.

3- Le Département de Seine-et-Marne via la Maison Départementale des Solidarités (MDS)

La MDS de Roissy-en-Brie anime également des commissions sur la thématique de l'emploi, telles que la CLILE[4] « Insertion Professionnelle » où sont réalisés l'étude des besoins et le montage de projets pour la création d'outils d'insertion spécifiques au public bénéficiaires du RSA ou de l'API. Des

[4] Commission Locale d'Insertion et de Lutte contre l'Exclusion.

Groupes Ressources Insertion ont lieu également régulièrement : les différents acteurs présents sur le territoire couvert par la MDS[5] et concernés par l'insertion professionnelle se réunissent afin de parler de cas particuliers et trouver des solutions.

1- Le Point Information Jeunesse

Le Service Municipal de la Jeunesse (SMJ) travaille en direction des jeunes de 11 à 25 ans de la ville. Il gère notamment un Point Information Jeunesse, situé à proximité du lycée Charles-le-Chauve.

Cette structure propose d'aider les jeunes dans leurs choix professionnels et de formations.

Il organise également des périodes thématiques tournées sur différents domaines professionnels et organise des chantiers de solidarités Internationales. Deux sont prévus cette année : Le Pérou et le Maroc.

Constats :

L'évaluation du CUCS a démontré qu'un focus mériterait d'être envisagé sur les quartiers ayant le plus de demandeurs d'emploi, d'où l'intérêt de la mise en place d'actions spécifiques afin de redoubler d'effort avec les acteurs présents au sein du territoire ou voir si de nouveaux acteurs auraient leur place.
Les actions multi partenariales et transversales seront recherchées.

Par ailleurs, l'absence d'entreprise et de commerce de proximité dans le quartier, ne favorise pas la création d'emploi au sein du quartier, et de projet d'auto-entreprenariat.

[5] Le territoire de la MDS regroupe les villes d'Ozoir-la-Ferrière, Pontault-Combault, Pontcarré et Roissy-en-Brie.

Réhabilitation du quartier de La Renardière

La Renardière, mis en service en 1972, est géré par OSICA, seul bailleur présent sur le quartier.

Cette résidence regroupe 627 logements locatifs répartis dans des bâtiments de 6 à 15 étages avec ascenseurs, sur 13 immeubles. Les logements sont répartis du F1 au F5. Ils sont équipés du chauffage en collectif et de compteurs d'eau chaude et d'eau froide en individuel.

La totalité de ces logements sociaux sont conventionnés APL, ce qui représente plus de 73% du nombre de logements sociaux de la ville de Roissy-en-Brie.

La résidence est composée de grands espaces verts, aérés, qui donne une certaine fluidité entre les bâtiments.

1- Le bailleur principal : OSICA

OSICA est le seul bailleur gestionnaire de la Résidence de La Renardière.

Il a sur place :

- une responsable de site
- 6 gardiens logés sur place affectés à des secteurs précis
- une étudiante en contrat d'apprentissage sur des missions de gestion notamment.

Le quartier de La Renardière a une part de logements vacants inférieure à 5%, ce qui est relativement faible. D'après le bailleur, le quartier ne connait pas de difficultés particulières pour trouver des locataires.

2- La réhabilitation de la Résidence La Renardière

Depuis 2012, la résidence a fait l'objet d'une réhabilitation dans les parties communes et privatives.

Deux tranches de la réhabilitation sont déjà réalisées concernant les travaux dans les logements et les parties communes.

Dans les logements, ont été principalement rénovés :

- L'électricité complète
- Le PVC double vitrage
- Le sol des pièces humides
- Le sol des pièces sèches au cas par cas
- La faïence murale
- La modification de la distribution d'eau : deux compteurs par logement au lieu de quatre.

Dans les parties communes :

- Isolation thermique et volets roulants dans tous les logements
- Peinture des cages d'escaliers
- Création de locaux de tri des déchets
- Création de locaux pour les encombrants
- Rénovation du réseau de chauffage
- La VMC (Ventilation Mécanique Contrôlée)

Ces travaux ont permis un meilleur confort dans les logements, mais n'a pas eu de répercussions dans le montant des charges.

Néanmoins un travail de proximité sur l'utilisation de l'eau, de l'électricité, de la ventilation des logements, serait à faire auprès de certains locataires.

Le bailleur remet un guide à chaque nouveau locataire, expliquant le fonctionnement des logements ainsi que les travaux à la charge du locataire ou du bailleur.

Néanmoins, un travail de sensibilisation auprès de certains habitants déjà en place serait également à mener.

A l'occasion de cette réhabilitation, le bailleur a mis en place des « conseils de résidents » afin d'impliquer les habitants. Néanmoins il a constaté la difficulté de rendre acteur les habitants dans cette démarche, surtout dans la durée.

3- Les problématiques liées au cadre de vie

Proportionnellement au nombre de logements, le quartier de La Renardière est plutôt calme. Un sentiment d'insécurité n'y est pas ressenti.

On note tout de même quelques incivilités :

- Troubles de voisinage : il s'est développé une forme d'intolérance notamment au bruit
- Squat devant le hall des immeubles principalement le bâtiment numéro 15
- Manque de respect des parties communes (détritus, urines, etc.)

Certains habitants évoquent des problèmes liés aux emplacements de parking, dont certains (une trentaine) sont occupés régulièrement par des véhicules épaves.
Le bailleur signale régulièrement ces véhicules auprès du commissariat de police, certains sont parfois enlevés par leur propriétaire, néanmoins cette problématique est récurrente.

Avec la réhabilitation, des emplacements extérieurs pour les containers poubelles ont été créés, ce qui a également réduit le nombre de place de parking.

Le quartier connait également des problèmes liés à la gestion des encombrants qui engendrent des frais supplémentaires non à la charge des locataires. En effet, outre le passage mensuel du SIETOM, le bailleur doit prévoir 1 passage par semaine.
Ce surcoût, non négligeable, oblige le bailleur à prioriser ses actions, notamment revoir des projets de fleurissement du quartier ou autres.

Une troisième tranche pour les aménagements des parties extérieures dont les parkings, les aires de jeux ou espaces verts, est en réflexion dans le cadre du projet de résidentialisation.

Constats :

Le quartier, hormis le « coin des voisins » et le « Café club », ne bénéficie d'aucun service de proximité, ni d'aucun commerce (boulangerie, épicerie), aucun médecin n'y est installé.

Aussi les résidents sont repliés sur eux-mêmes, et les habitants extérieurs au quartier n'ont pas de raison d'y entrer. Ce constat est partagé par les résidents, le bailleur, mais également par l'ensemble des acteurs locaux.

Ainsi, il serait opportun de repenser le quartier de manière à le dynamiser et à l'ouvrir sur le reste de la ville, avec une vision d'ensemble. Cela permettrait également de changer l'image du quartier vis-à-vis de leurs habitants et des extérieurs.

La résidence avait également une association d'habitants appelée « l'amicale de La Renardière » qui s'impliquait dans des actions dans le quartier et était présente au CLSPD de la commune. Néanmoins, avec le départ récent de la Présidente, l'association est restée en veille. Un groupe d'habitants, en cours de constitution, reste motivé pour s'investir durablement dans les actions du quartier.

Le bailleur OSICA dispose d'ailleurs d'un fonds IDH (Initiative Des Habitants) et peut ainsi participer financièrement à certains projets portés par des associations afin d'améliorer le vivre-ensemble, le cadre de vie et de renforcer les liens sociaux. En 2014, le bailleur a contribué au financement de la fête de quartier porté par le service prévention en lien avec l'association du Futsal.

ANNEXE II

Projet territorial

de La Brie Francilienne

LES ENJEUX POUR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA BRIE FRANCILIENNE

Projet de territoire extrait du diagnostic territorial de l'Agenda 21 de La Brie Francilienne

1	La construction du projet d'agglomération de la Communauté d'agglomération de La Brie Francilienne
2	Le renforcement de la démocratie locale
3	L'harmonisation de l'offre culturelle et sportive à l'échelle communautaire
4	La jeunesse : actrice de la ville et du développement durable
5	Les actions en faveur de l'emploi et de l'insertion
6	Le dynamisme et la diversification du tissu économique local
7	Les actions en faveur de l'emploi et de l'insertion
8	Une politique communautaire en matière d'habitat et de logement
9	L'aménagement du territoire dans une logique de développement durable
10	L'amélioration de l'accessibilité du territoire et la mobilité durable
11	La solidarité envers les habitants les plus fragiles
12	Le renforcement et le maintien de la cohésion sociale
13	La politique de santé sur le territoire
14	La préservation du patrimoine naturel et du cadre de vie
15	L'amélioration de l'efficacité de l'action publique
16	La responsabilité sociale en interne
17	La généralisation des éco-gestes en interne
18	La gestion responsable du patrimoine bâti

ENJEU 1 : La construction du projet d'agglomération de La Brie Francilienne

Contexte territorial

Créée le 1er janvier 2010, la CABF est intercommunalité jeune, dont le projet est en construction. Le transfert de compétences s'y fait progressivement, de même que la constitution des services et la mise en place des actions. La visibilité de la CABF auprès des habitants notamment est encore limitée et son action n'est pas encore connue de tous. Elle doit s'affirmer comme partenaire-clé du territoire. L'agenda 21 représente une opportunité pour la CABF de se faire connaitre et reconnaitre, de fédérer l'ensemble des acteurs du territoire autour d'un projet commun et de susciter un sentiment d'appartenance tout en étant en parfaite complémentarité avec l'action des communes.

Orientations et projets pour demain

- Poursuivre et entériner les transferts de compétence,
- Développer de nouvelles actions,
- Affiner la connaissance du territoire intercommunale,
- Elaborer des documents structurants.

ENJEU 2 : Le renforcement de la démocratie locale

Contexte territorial

Développement durable et démocratie locale sont deux concepts étroitement liés. La participation des acteurs du territoire est aujourd'hui considérée comme une des clés du succès d'un projet : elle garantit en effet leur bonne intégration dans leur environnement naturel, humain et social. La concertation doit donc être considérée comme un outil de réussite d'un projet : les échanges entre acteurs permettent de mieux comprendre les enjeux, d'où l'importance d'une participation continue et pérenne, avec un accès transparent à une information de qualité. Roissy-en-Brie et Pontault-Combault sont toutes deux familières de ces processus de participation à travers l'animation de leurs instances de démocratie locale communales. Le processus participatif doit par contre s'intensifier à l'échelle de l'agglomération.

Orientations et projets pour demain

- Le conseil de développement doit s'appuyer sur les initiatives et la participation des acteurs locaux des secteurs économiques, sociaux et associatifs,
- Elaborer et suivre le projet d'agglomération.

ENJEU 3 : L'harmonisation de l'offre culturelle et sportive à l'échelle communautaire

Contexte territorial

Les sports et la culture constituent un axe fondateur intercommunal puisque le complexe « Le Nautil » est le premier projet sur lequel les villes de Pontault-Combault et de Roissy-en-Brie ont coopéré et ce avec succès depuis 1996. Tout y est géré en régie directe par l'intercommunalité. La réussite du Nautil pourrait préfigurer une politique culturelle et sportive ambitieuse pour La Brie Francilienne. Aujourd'hui, il s'agit du seul équipement mutualisé, les communes conduisant le reste de leurs actions séparément. Ces actions sont reconnues comme étant de qualité et promeuvent un accès égal aux sports, aux loisirs et à la culture pour tous. Les villes sont bien « équipées » en offre sportive et culturelles et les partenaires des deux villes sont actifs.

Orientations et projets pour demain

- Travail en cours pour harmoniser les politiques tarifaires des deux villes,
- L'objectif est de permettre aux roisséens d'accéder à l'offre culturelle de Pontault-Combault aux mêmes prix que les Pontellois-Combalusiens.

ENJEU 4 : La jeunesse : actrice du territoire et du développement durable

Contexte territorial

Porteuse d'idées et d'ambitions, la jeunesse est un acteur-clé du territoire, qu'il serait intéressant de mobiliser dans le cadre du développement durable puisqu'elle représente presqu'un tiers de la population. Les jeunes jouent un rôle important dans le maintien d'une cohésion sociale et le renforcement du lien social, qu'il convient de préserver. En effet, un territoire tourné vers sa jeunesse est un territoire « qui bouge », vivant et dynamique. La Brie Francilienne et les communes qui la composent œuvrent au quotidien pour donner aux jeunes les clés pour réussie, que ce soit par l'accès à l'éducation et à la formation, à la culture, aux sports et aux loisirs…

Orientations et projets pour demain

- Les Assises de la Ville de Roissy-en-Brie sur la thématique de la Jeunesse

Les Assises visent à offrir à tous les acteurs de la vie locale une possibilité concrète d'expression et d'implication dans la vie de la commune. Elles sont construites autour d'ateliers participatifs qui se tiennent en amont et dont le rendu est réalisé au cours d'une grande réunion – Les Assises à proprement dit. L'ensemble de la population y est conviée et les participants sont alors invités à valider, enrichir ou amender les propositions élaborées au sein des ateliers. Cette année, la thématique principale concerna la Jeunesse roisséenne.

- Sensibilisation et mobilisation des animateurs jeunesse de Roissy-en-Brie

Les animateurs sont prêts à se mobiliser et à sensibiliser les jeunes sur la thématique du développement durable par le biais de ciné/débat, campagne d'affichage, construction d'éoliennes, atelier cuisine…

ENJEU 5 : La sensibilisation des acteurs du territoire au développement durable

Contexte territorial

La réussite du projet d'Agenda 21 dépend de son acceptation et de son appropriation par les acteurs en interne mais aussi par les acteurs territoriaux : élus et services des communes-membres, entreprises, organismes publics, partenaires institutionnels, associations, citoyens, etc. Ceci passe nécessairement par une phase préalable de sensibilisation au développement durable.

Orientations et projets pour demain

- Vers la généralisation de l'Education au Développement Durable dans les écoles

La ville de Pontault-Combault met en place des formules « à la carte » pour les enseignants qui veulent « éduquer au développement durable » de façon ponctuelle. Ces interventions ont vocation à être étendues aux collèges et lycées. Des agents volontaires de la collectivité pourront être formés pour étendre le champ d'action envers les 26 établissements scolaires de la ville (projet d'orientation du service de Pontault).

Par ailleurs, le service Enfance de Roissy-en-Brie souhaite regrouper les agents du midi pour les faire travailler à un projet annuel d'animation. L'objectif est de réaliser un plan de formation sur la base d'un bilan de compétences initié en juin 2013, afin de créer des groupes d'animateurs intervenant sur différentes thématiques pédagogiques le temps du midi, notamment le développement durable.

- La poursuite des expérimentations « entreprises et développement durable » dans le cadre de la convention avec la CMA 77

Les diagnostics effectués sur l'activité des entreprises d'artisanat pourraient aboutir sur des actions concrètes en 2014. Si les diagnostics sont gratuits, les entreprises financeront les actions qu'elles décideront de mettre en place. L'agglomération pourra leur apporter une assistance technique en les aidants dans le montage de dossiers, la recherche de subventions…

ENJEU 6 : Le dynamisme et la diversification du tissu économique local

Contexte territorial

L'agglomération révèle un indice de dynamise économique (IDE) supérieur à celui du département de Seine-et-Marne avec 3 500 entreprises présentes sur le territoire au 1er janvier 20152, principalement des PME et TPE. Les entreprises artisanales appartenant au domaine de la construction et de l'habitat représentent un tiers du tissu économique intercommunal soit environ 900 établissement. La CABF compte 20 parcs d'activités pour une superficie de 153 ha. Ces zones et parcs d'activités économiques sur le territoire sont vieillissants mais très développés, le long des grands axes routiers ou à l'intérieur du tissu urbain.

Orientations et projets pour demain

- La rénovation des parcs d'activités communautaires

L'intercommunalité a élaboré un plan de rénovation des parcs d'activités communautaires, notamment les voiries (trottoirs, accessibilité PMR, espaces verts, éclairage, etc.). La CABF s'est engagée dans un projet de requalification globale de l'espace économique des Arpents. Cette requalification permettra de renforcer l'attractivité de ce parc d'activité et de développer des synergies entre acteurs du territoire.

- Le développement économique sur le territoire

L'opération du « Pré de la Longuiolle » permettra d'accueillir dans les années futures de nouvelles entreprises par la création d'une zone artisanale sur 7 hectares environ.

Le service de développement économique a rédigé un cahier des charges pour une étude générale de développement économique un focus sera réalisé sur la zone NI Jean Cocteau. L'objectif étant de régulariser, à terme, les entreprises présentes sur cet espace économique.

Un élément important à prendre en compte restera la diversification et le maintien des activités agricoles sur le territoire.

- Des dynamiques à anticiper

La densité de commerce étant très forte sur le territoire, des friches commerciales seront à gérer dans les prochaines années. La requalification de ces espaces devra être anticipée.

- Un projet de structure d'hébergement d'entreprises

Une enquête a été réalisée auprès des artisans avec la CMA sur la création d'ateliers locatifs artisanaux. Ce type de cellules a déjà été réalisé sur le territoire par des investisseurs privés et a été commercialisé très rapidement.

- Développer un réseau franco-portugais d'entreprises

Une importante communauté portugaise est présente sur le territoire des deux communes. Le service économique de la CABF souhaiterai que les autorités portugaises et des entrepreneurs du territoire se rencontrent afin d'établir des synergies entre les acteurs économique des deux pays. Ceci permettrait, dans un premier temps, de mieux connaitre le tissu économique au Portugal puis de favoriser l'implantation d'entreprises portugaises sur le territoire ainsi que des transferts de technologies, de compétences, l'établissement de réseaux de sous-traitance, etc. Chaque année, une fête de la Pentecôte est organisée par l'association culturelle franco-portugaise afin d'entretenir des relations entre la CABF et le Portugal. En 2013, à l'occasion de cette fête, un échange entre agents économiques majeurs des deux territoires a eu lieu. L'idée serait de développer une logique « gagnant-gagnant ». La CCI franco-portugaise est très développée en France et mène déjà beaucoup d'actions.

ENJEU 7 : Les actions en faveur de l'emploi et de l'insertion

Contexte territorial

La catégorie socioprofessionnelle de la population de la CABF est composée de 20,6 % d'ouvriers, 32,4 % d'employés, 28 % de professions intermédiaires, 13,9 % de cadres et professions intellectuelles supérieurs et 4,2 % d'artisans, commerçants et chefs d'entreprise. La CABF a un taux d'activité des 15 à 64 ans en 2009 à 76,0 % et un taux de chômage des 15 à 64 ans en 2009 à 9,5 %. La CABF recense 3 222 demandeurs d'emploi au 31 décembre 2011, c'est pourquoi, l'accompagnement et l'insertion vers l'emploi sont des axes prioritaires. La promotion de l'activité économique du territoire et le soutien de l'emploi peuvent être effectués dans une logique de développement durable.

Orientations et projets pour demain

- Le souhait de devenir proactif en matière d'emploi et d'insertion

La CABF, en partenariat avec l'agence Pôle Emploi de Pontault-Combault, est en réflexion sur l'élaboration d'un Observatoire de l'emploi et du marché du travail local qui permettra d'effectuer un diagnostic des demandeurs d'emploi et des offres d'emploi mais aussi de recenser les besoins des entreprises. En matière d'insertion, dans le cadre du Forum Emploi de la CABF, l'intercommunalité a mis en place avec l'agence Pôle Emploi de Pontault-Combault et la mission local du Plateau de Brie des conférences sur de nouvelles solutions pour l'accès à l'emploi, comment promouvoir les métiers qui n'arrivent pas à recruter, des simulations d'entretien…

Une étude portant sur les formations disponibles au niveau local ainsi que sur les territoires limitrophes est prévue, afin d'effectuer un diagnostic de l'offre de formation comparativement aux profils des demandeurs d'emploi.

- Soutenir le développement des emplois d'avenir

Le projet phare de la Mission Locale et des structures d'aides à l'emploi et à l'insertion est de promouvoir les emplois d'avenir et d'accompagner les structures qui souhaitent recruter. Ces contrats aidés sont pris en charge à 80 % par l'Etat et concernent les collectivités, les associations et le secteur marchand environnement ou encore l'économique sociale et solidaire (ESS).

ENJEU 8 : Une politique communautaire en matière d'habitat et de logement

Contexte territorial

En 2009, on comptait 21 914 logements sur le territoire dont 94,3 % de résidences principales et 4,8 % de logements vacants. Ces logements sont principalement des quartiers d'habitat collectif, des zones pavillonnaires denses et des lotissements. La majorité du parc est composée de résidences principales récentes dont 60 % de la population sont des propriétaires occupants. La commune de Pontault-Combault possédait en 2010 près de 16,9 % de logement sociaux et Roissy-en-Brie 23 %. On observe une insuffisance de l'offre de logements par rapport à la demande du parc social mais également un sentiment de saturation de la part des habitants sur la prolifération des constructions.

Orientations et projets pour demain

- La réalisation d'un PLH intercommunal

Le PLH à l'échelle intercommunale est à l'étude. Quatre axes devront être mis en exergue dans le futur document :

- Le développement d'une offre nouvelle,
- La maitrise de l'étalement urbain,
- La diversification du parc
- L'adaptation de l'offre aux besoins locaux.

Les orientations en matière d'habitat du SCOT de la Frange Ouest devront être aussi prises en compte dans le futur.

- Des objectifs plus ambitieux en matière de logement social

La ville de Roissy-en-Brie s'est fixé un objectif de 25% de logements sociaux, conformément au seuil depuis la modification de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain.

ENJEU 9 : L'aménagement du territoire dans une logique de développement durable

Contexte territorial

Le territoire a fait l'objet d'une urbanisation rapide à partir des années 1960, due à l'étalement de l'aire urbaine parisienne. Il reste fortement marqué par ses espaces agricoles et forestiers, et constitue encore aujourd'hui un espace à la charnière entre le milieu urbain et la campagne briarde, la petite et la grande couronne. Située à seulement 25 km de Paris, la CABF devrait encore être impactée par le développement de l'aire urbaine parisienne. L'aménagement du territoire doit donc être pensé dans une logique de durabilité, pour préserver le cadre de vie. Les nombreux espaces forestiers et agricoles ainsi que la proximité de grands axes routiers conférant à la CABF un caractère de « ville à la campagne », très apprécié par ses habitants, qu'il convient donc préserver.

Orientations et projets pour demain

- L'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLU)

La révision des PLU communaux en PLUI est envisagée mais aucune échéance n'a encore été fixée. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), document obligatoire, permettra de mettre en place une vision globale de l'aménagement et de l'urbanisme sur le territoire.

- L'aménagement de la ZAC « Le Pré de la Longuiolle »

Une étude est en cours sur l'extension urbaine au sud de Roissy-en-Brie. La question du développement durable fait partie intégrante du projet. En effet, une volonté d'avoir un volet assez exemplaire sur la gestion de l'eau a été manifestée (peut-être la recherche d'une labellisation pour valoriser une démarche particulière, comme le label éco-quartiers…).

Un comité de pilotage pour le suivi du projet réunit l'Agence des Espaces Verts d'Ile-de-France (AEV), l'association locale de protection de l'environnement R.E.N.A.R.D, les services de l'Etat, le Conseil Général, le CAUE, la région, la chambre d'agriculture… L'aménagement de la zone se fait donc en concertation avec les acteurs du territoire concernés. Une réunion publique a été organisée en juin 2013, elle a permis de dégager des pistes d'amélioration du projet concernant notamment les questions de circulation et de confirmer la nécessaire prise en compte des besoins en termes d'équipement scolaire.

ENJEU 10 : L'amélioration de l'accessibilité du territoire et la mobilité durable

Contexte territorial

Le territoire Brie Francilien est relativement bien desservi par les axes de transports : il est traversé et limité par un réseau d'infrastructures ferroviaires et viaires important (l'autoroute la Francilienne, la voie ferrée SNCF/STIF). L'agglomération est desservie par deux gares RER sur la ligne E, qui relie Paris St Lazare à Tournan-en-Brie : l'une est située à la limite entre Emerainville et Pontault-Combault et l'autre à Roissy-en-Brie. 10 lignes du bus circulent sur le territoire et desservent notamment les gares. Pontault-Combault se situe également sur la ligne Meaux-Melun du réseau départemental « Seine-et-Marne express » (ligne 18).

Orientations et projets pour demain

- Le Schéma Intercommunal des Circulations Douces (SICD)

Ce schéma constituera un outil d'organisation des circulations douces sur le territoire. L'objectif est de maîtriser les flux en développant des alternatives à la route, tout en modernisant le réseau routier et en le sécurisant. Il répondra à plusieurs enjeux : mettre en cohérence les aménagements du territoire avec les territoires limitrophes, valoriser les itinéraires existants, créer un réseau de boucles locales comme itinéraires structurants, offrir plusieurs types d'itinéraires pour tous les modes à partir des portes d'entrées du territoire, donner les outils aux collectivités pour développer la mobilité douce, développer les connexions douces entre les centres villes centres villes et les zones commerciales et d'activités pour proposer des solutions alternatives et/ou sécurisées dans le cadre des déplacements domicile-travail, intégrer les problématiques de PMR, assurer une meilleure répartition de l'espaces public entre les différents usagers, la réduction des encombrements, du bruit et de la pollution atmosphérique, assurer la complémentarité avec les transports en commun…

- La mise en place d'une commission accessibilité

Une commission accessibilité s'est déroulée le 12 mars 2015 ayant pour thématique les voiries et les bâtiments communautaires. Elle est composée de représentants d'usagers et d'élus communautaires.

ENJEU 11 : La solidarité envers les populations les plus fragile

Contexte territorial

Les populations fragiles sur un territoire sont composées essentiellement des personnes âgées et des familles monoparentales, qui souvent se retrouvent isolées et en situation de précarité financière due à une baisse de revenus, les personnes en situation de handicap, physique et intellectuel, les populations d'origines étrangères et toutes personnes en situation de précarité sociale et dinancière. Que ce soit les communautés d'agglomération ou les communes, celles-ci ont les compétences nécessaires pour pouvoir accompagner ces personnes en difficulté.

Orientations et projets pour demain

- Vers un Centre Intercommunal d'Action Social (CIAS) ?

Une réflexion est en cours sur la création d'un CIAS pour faciliter les transferts de compétences et la mutualisation des moyens.

ENJEU 12 : Le renforcement et le maintien de la cohésion sociale

Contexte territorial

La cohésion sociale est la capacité d'une société à assurer le bien-être de tous ses membres en minimisant les disparités. Sur le territoire intercommunal, les caractéristiques de la population des deux villes sont relativement proches. La population du territoire a fortement augmenté en quarante ans. Cette forte hausse tend à se calmer et à se stabiliser depuis une vingtaine d'années. Les enjeux restent nombreux : intégration des populations modestes mais aussi handicapées, âgées, nomades, immigrées, étrangères…

Orientations et projets pour demain

- Améliorer l'accueil des populations

Le projet 2013 du service action sociale de Pontault-Combault était de réaliser une plaquette sur l'action sociale et de former les personnes à l'accueil à leur rôle, afin de mieux diriger les habitants.

- La création d'un observatoire local intercommunal

La Direction de l'action sociale de la CABF a fondé un observatoire local intercommunal qui a pour missions de croiser les données démographiques, économiques, sociales, provenant de diverses structures, afin de les stocker, les centraliser et de les analyser. Le projet actuel est de conjugué cet observatoire avec un SIG et devenir ainsi un véritable outil pour les services de l'agglomération et des communes.

ENJEU 13 : La politique de santé sur le territoire

Contexte territorial

En Ile-de-France, le département de Seine-et-Marne est le moins bien doté en matière d'offre de soins. En dépit de ce constat et les caractéristiques de la CABF, l'ARS n'a pas considéré le territoire de La Brie Francilienne comme étant déficitaire. Le Conseil Général de Seine-et-Marne a élaboré un plan départemental en faveur de la démocratie médicale, pour attirer les médecins dans le département, mais le territoire de la CABF n'est pas éligible. La fermeture de la clinique située à Pontault-Combault pose un problème supplémentaire : plusieurs spécialités chirurgicales disparaissent et se certains spécialistes demeurent, l'hospitalisation des habitants sur le territoire est désormais impossible.

Orientations et projets pour demain

- Le projet de santé de la CABF

Ce projet devrait se décliner en actions sur 4 thématiques prioritaires : la santé mentale et les conduites addictives ; les maladies chroniques ; la santé de la mère et de l'enfant ; l'autonomie des personnes âgées.

Un contrat local de santé (CLS) proposé à l'ARS et à l'Etat faciliterait la mise en œuvre de ce projet. Il s'agit en effet d'un outil permettant de travailler en transversalité avec les autres acteurs et de donner davantage de cohérence aux actions portées sur le territoire (prévention, soins, etc…). Il permettrait de décliner au niveau local les priorités du projet régional de santé : l'adaptation des parcours de santé aux besoins des populations ; le renforcement de la qualité de l'offre de santé par la coopération de tous ; la construction d'une politique de santé partagée au plus près de la réalité du territoire. L'étude menée sur le projet de santé pourrait servir de préfiguration à un CLS.

La CABF fait partie du Réseau Français des Villes-Santé de l'OMS : la CABF souhaite intégrer des actions en matière de santé et de prévention à la santé comme un thème transversal dans toutes les politiques et les actions publiques.

ENJEU 14 : La préservation du patrimoine naturel et du cadre de vie

Contexte territorial

Les espaces verts, naturels et agricoles du territoire couvrent une superficie de 1 549 hectares, soit près de 57 % du territoire, ce qui lui confère une identité. Plusieurs ZNIEFF de type I et II sont présentes sur les deux communes, preuve de la richesse des espaces naturels. Le ru du Morbras est le principal cours d'eau et traverse les deux communes de l'agglomération. L'étang du cop, un bassin de retenue paysager, est situé au centre du territoire intercommunal. Le département de Seine-et-Marne a des problèmes de pollution des rivières et des eaux souterraines par les pesticides et les nitrates. Pour pallier à cette problématique, il s'est engagé à contrôler l'usage des produits chimiques avec l'association AQUI'BRIE.

Orientations et projets pour demain

- Des pistes d'action futures à l'échelle intercommunale

Plusieurs actions ont été envisagées : une charte « Chantier Vert » du territoire Brie Francilien, ou l'étude pour la mise en œuvre d'un concours communautaire des jardins et balcons de la biodiversité.

L'agglomération a également pour projet de faire revivre et d'alimenter les rus, notamment la Longuiolle.

- Les orientations dans le cadre d'AQUI'Brie

Des objectifs ont été fixés en matière de gestion de l'eau : reconquête de la qualité de l'eau de la nappe, démarche progressive de réduction voire de suppression des produits phytosanitaires dans l'entretien des espaces publics, information et sensibilisation des habitants aux gestes éco-citoyens, animation du lieu de concertation et d'échanges entre acteurs privés/publics/associatifs et usagers, développement, mise en œuvre et promotion d'actions de prévention de la pollution et de la surexploitation de la nappe, constitution d'un pôle de connaissance sur la nappe, définition d'outils de gestion pour définir des règles de gestion prélèvements, proposition aux pouvoirs publics de dispositions pour la protection, l'amélioration et l'utilisation raisonnée des eaux.

- Une charte eau et assainissement intercommunale

Les services ont créé une charte relative à la rétrocession des réseaux privés dans le but de cadrer les futures rétrocessions au domaine public. En effet, cette charte permettra d'informer les usagers sur les exigences de la CABF en matière d'eau et d'assainissement et de prévenir tout défaut, problème de malfaçon qui impliquerait des travaux financés par des fonds publics, postérieurs à la rétrocession.

- L'harmonisation des réseaux d'assainissement

Une étude devrait être lancée en 2013 pour la mise en place d'une régie, globale ou par marché. L'agglomération ne s'est toujours pas positionnée. Les personnels espèrent la mise en place d'un schéma directeur d'assainissement pour une vision communautaire plutôt que par commune.

ENJEU 15 : L'amélioration de l'efficacité de l'action publique

Contexte territorial

Dans une intercommunalité toute jeune, la structuration des compétences, des projets et des habitudes de travail se fait progressivement. L'objectif de la CABF, conformément à ce qui est énoncé dans la charte d'agglomération, est de se mettre au service des communes membres et de conduire des projets communs répondant aux besoins de la population dans le respect des identités communales. L'intégration du développement durable comme référentiel de l'action publique permet de réinterroger l'efficacité des politiques publiques et de développer des savoir-faire permettant de l'améliorer.

Orientations et projets pour demain

- Développer les rapports d'activité pour rendre plus transparente l'activité de La Brie Francilienne

Un travail est en cours sur les rapports d'activité pour rendre compte, aux conseils municipaux des communes membres, des activités de la CABF. Un travail de compilation des données reste à faire.

La CABF projette d'élaborer une trame qui intègre des indicateurs d'évaluation, à conserver sur plusieurs années pour prendre du recul sur l'évolution de l'activité. Ces rapports pourraient être construits à partir des thématiques de développement durable et de l'Agenda 21. Des outils statistiques seront à créer pour trouver des éléments communs qui permettent une compréhension partagée par tous.

La futur rapport d'activité de la CABF sera construit avec le rapport annuel de développement durable de l'agglomération afin de favoriser la lecture transversale de l'appropriation des finalités du développement durable dans un seul et même document.

ENJEU 16 : La responsabilité sociétale en interne

Contexte territorial

L'exemplarité en interne constitue un axe fort de la démarche Agenda 21 de La Brie Francilienne. En effet, une bonne appropriation du développement durable en interne par les services de l'intercommunalité voire des communes permettra une plus grande efficacité des politiques publiques de développement durable.

Orientations et projets pour demain

- Des projets en matière de Ressources Humaines

- Essayer d'avoir une vision des besoins de formation catégoriels des agents, notamment les corps techniques.

- Continuer à mener une sensibilisation sur les gestes et postures, pour prévenir les troubles musculo-squelettiques (TMS).

- Editer un règlement intérieur à destination des agents tenant compte des règles RH mais aussi des consignes de sécurité, gestes et postures, etc.

ENJEU 17 : La généralisation des éco-gestes en interne

Contexte territorial

L'exemplarité en interne constitue un axe fort de la démarche Agenda 21 de La Brie Francilienne. En effet, une bonne appropriation du développement durable en interne par les services de l'intercommunalité voire des communes permettra une plus grande efficacité des politiques publiques de développement durable.

Orientations et projets pour demain

- Des axes d'amélioration identifiés :

- Les agents d'entretien manquent de formation au tri sélectif et à l'emploi des produits.

- Les radiateurs ne sont pas réglables, ce qui entraîne un gaspillage d'énergie.

- Les services souhaitent changer leurs approvisionnements en papier, en encre, etc.

ENJEU 18 : La gestion responsable du patrimoine bâti

Contexte territorial

La gestion responsable de son patrimoine bâti est un élément important de l'exemplarité de la Communauté d'Agglomération de La Brie Francilienne. Par ce biais, l'agglomération témoigne de la viabilité économique de ce mode de gestion. En effet, les investissements destinés à améliorer la performance environnementale des bâtiments ont des retombées positives, non seulement en termes de bien-être individuel, mais aussi économiquement : les économies permises permettent d'amortir les investissements réalisés au bout de quelques années.

Orientations et projets pour demain

- Les projets dans le cadre de la restructuration du Nautil

Actuellement, l'un des projets phare de la CABF est la modernisation du Nautil, qui comporte un volet développement durable. Un travail reste à faire sur la priorisation des actions.

A court terme, il est envisagé de récupérer l'eau de lavage des filtres pour l'arrosage automatique des espaces verts du Nautil et l'alimentation des chasses d'eau, voire pour l'arrosage des villes et le nettoyage des voiries. Ceci pourrait être mis en place avant la restructuration du Nautil.

La récupération des eaux grises pourrait être mise en place dans le cadre de la restructuration du Nautil, avec un système d'échangeur dans les canalisations permettant la récupération des calories des eaux usées et donc des économies de chauffage.

Il est envisagé d'installer des plantes couvre-sols sur les espaces verts pour ne pas avoir à tondre ou arroser des surfaces trop importantes.

Les locaux destinés au personnel seront dimensionnés pour plus de confort et les bâtiments seront adaptés pour être plus accessibles aux personnes handicapées.

- La lutte contre le gaspillage des ressources à Roissy-en-Brie

Une étude plus poussée de chaque bâtiment communal de Roissy-en-Brie va être réalisée afin de définir l'ordre de priorité des travaux à réaliser. L'objectif est de lutter contre le gaspillage des ressources et pas seulement énergétiques. La volonté est d'appliquer le développement durable au service des espaces verts et à terme à tous les services.

ANNEXE III

Les engagements

Engagements de la Région Ile-de-France

La délibération CR 23-15 du 12 février 2015 révise les modalités d'intervention de la Région Île-de-France en matière de politique de la ville.

Dans ce cadre rénové, la Région signe les contrats de ville et mobilise ses dispositifs de droit commun, en investissement comme en fonctionnement, en faveur des quartiers prioritaires et quartiers en veille, en fonction des enjeux dégagés du diagnostic local établi par la collectivité, sur les axes prioritaires suivants :

- politiques éducatives, formation, développement économique et accès à l'emploi,
- amélioration du cadre de vie et mobilités,
- cohésion sociale et citoyenneté.

Et sur les axes transversaux des contrats de ville :

- jeunesse
- égalité femmes/hommes
- lutte contre les discriminations

Elle mobilisera en outre des politiques spécifiques d'intervention dans les seuls quartiers prioritaires tant en fonctionnement qu'en investissement.

D'une part, en fonctionnement, par le financement de projets de collectivités et d'associations dans le cadre des crédits spécifiques « Actions politique la ville », en faveur des thématiques prioritaires suivantes :

- développement économique, emploi, formation et insertion professionnelle
- réussite éducative, soutien à la parentalité
- valeurs de la République, jeunesse, citoyenneté et promotion de la laïcité (éducation à la citoyenneté, participation des citoyens, ateliers sociolinguistiques et santé)

D'autre part, en investissement, par la poursuite du dispositif régional de renouvellement urbain dont les nouvelles modalités de mise en œuvre seront discutées ultérieurement, à la fois en accompagnement du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) de l'ANRU et dans le cadre du volet territorial du CPER 2015-2020.

Engagements du Département de Seine-et-Marne

Le Conseil général a délibéré et approuvé à l'unanimité le vendredi 13 février 2015, le principe de l'implication du Département dans les Contrats de Ville sur ses champs de compétence de droit commun. Dans ce cadre, l'Assemblée a autorisé le Président du Conseil général à signer, au nom du Département, les Contrats de Ville.

Dans le champ social et des solidarités, la loi confie au Département, le rôle et la responsabilité de chef de file des politiques sociales locales.

A ce titre, le Département a élaboré un règlement départemental d'aide sociale (RDAS), faisant état de l'ensemble des dispositifs légaux et volontaires mis en place par ses soins et en vigueur à ce jour, en matière d'aide et d'action sociale. Ce document a été approuvé en séance du Conseil général le 13 février 2015.

Le RDAS constitue un document de référence et un outil de travail pour les professionnels du Département et ses partenaires locaux (CCAS/CIAS), institutionnels ou associatifs. Il est aussi et surtout un guide pratique pour les citoyens seine-et-marnais, qui peuvent ainsi connaître et faire valoir leurs droits.

Au titre de ses compétences sociales mais, également, de la politique qu'il mène en direction de la jeunesse, de l'éducation, de la culture et des sports, le Département a toute légitimité à être pleinement impliqué au sein des 24 quartiers reconnus prioritaires.

Enfin, le Département peut contribuer aux investissements dans les sites politiques de la ville de façon significative.

Sur le volet social, les directeurs des Maisons départementales des solidarités et leurs collaborateurs participent depuis plusieurs années aux nombreuses instances de concertation des contrats de ville (groupes de travail thématiques, C.L.S.P.D., P.R.E., veille éducative…). Plusieurs centaines de professionnels des M.D.S. sont présents au quotidien sur les sites dits « politique de la ville » pour écouter et accompagner les habitants des quartiers prioritaires.

Dans ce contexte, cette participation à la nouvelle politique de la ville, permet de préciser et de mettre en valeur l'implication du Département au titre de ses politiques de droit commun dans chacun des 24 quartiers reconnus prioritaires.

Ce sera également l'occasion de rechercher une meilleure cohérence et coordination de ses interventions, voire d'en concevoir de nouvelles en lien étroit avec les projets territoriaux développés par les Maisons départementales des solidarités.

Enfin, le Département a souhaité se doter d'un document fondateur, cadre de référence transversal de ses acteurs et politiques de solidarité. Il s'agit de soutenir une base commune de valeurs et de définir les principes structurants de l'action sociale et médico-sociale, que cela soit en interne, pour les services et professionnels, ou en externe en direction des partenaires et opérateurs. Le projet départemental des solidarités porte ainsi 4 axes stratégiques qui se complètent et se renforcent :

- Investir dans le développement humain.
- Respecter et promouvoir la citoyenneté de tous.
- Agir pour la cohésion sociale
- Soutenir, impulser la synergie des acteurs et favoriser leur maillage territorial.

Les directeurs des Maisons départementales des solidarités sont les interlocuteurs privilégiés des territoires pour toutes les sollicitations s'inscrivant dans le cadre de la politique de la ville, mettant ainsi en œuvre les 4 axes stratégiques rappelés ci-dessus en direction des seine-et-marnais parmi les plus prioritaires.

Engagements de la Caisse d'Allocations Familiales 77 dans les Contrats de ville

Objet : Implication de la Caf de Seine-et-Marne dans les nouveaux contrats de ville

En Seine-et-Marne, 20 territoires ont été identifiés comme territoire Politique de la ville et 15 contrats de ville sont en cours d'élaboration.

Interaction avec les objectifs de la branche Famille

Les objectifs de la branche Famille et donc de la Caf de Seine-et-Marne, en lien avec la politique de la ville se déclinent en 6 axes majeurs, qui rejoignent pour une large part les orientations des contrats de ville :

1) la réduction des inégalités territoriales et sociales en matière d'offre d'accueil du jeune enfant :
   Mesures développées en Caf : aides financières et accompagnement technique dans le cadre du PPICC, RI AFO, (EAJE, Ram), fonds publics et territoire - horaires atypiques, handicap -, fonds de rééquilibrage territorial et ciblage de territoires dits prioritaires.
   Promotion et développement des EAJE
   Financement et accompagnement du Relais assistantes maternelles

2) le développement d'une offre territoriale diversifiée pour réduite les inégalités d'accès pour les parents aux dispositifs, les services et actions de soutien à la parentalité :
   Mesures développées en Caf : RI AFI, aides financières et accompagnement au développement d'actions REAAP, CLAS.
   Mesures financières visant à développer les LAEP, les associations de médiations familiales, les espaces rencontres.
   Déploiement sur tous les territoires d'une offre de travail social déclinée sous la forme de parcours parentalité : séparation avec mise en œuvre d'ateliers de coparentalité.
   Offres de services visant à accompagner les familles endeuillées, l'arrivée d'un enfant et familles dont leurs enfants sont porteurs de maladie ou handicap.

   Offres de service proposées à toutes les familles du territoire à l'occasion de :

   - Décès d'un parent ou d'un enfant : courrier proposant un entretien sur RDV à l'antenne ou à domicile
   - Séparation / Divorce : réunion collective co-animée par 2 Ads + propositions de RV individuels

3) la structuration d'une offre d'accueil périscolaire et extrascolaire de qualité, accessible et adaptée aux besoins des familles et des territoires, en lien avec la réforme des rythmes éducatifs :

4) Mesures développées en Caf : financement des accueils de loisirs (investissement sur fonds locaux et fonctionnement via prestation de service alsh),

   Réforme des rythmes éducatifs : participation au fonds d'amorçage, versement de l'ASRE, développement des PEDT via la participation au Groupe d'appui Départemental.
   Financement du Contrat local d'accompagnement à la scolarité sur la commune de Roissy

5) l'aide au départ en vacances des familles, des enfants et des adolescents :
   Mesures développées en Caf : politique vacances : aides aux vacances familles - AVF, enfants- AVE- et sociales - AVS.
   Mesures financières soutenant les projets ados (appel à projet).
   Forum vacances au centre social « les airelles »
   Action vacances avec l'association « Se loger pour vivre »

6) le soutien au secteur de l'animation de la vie sociale :

Mesures développées en Caf : les espaces de vie sociale et les centres sociaux sont labélisés par un agrément Caf et financés par une prestation de service. Ces structures permettent de renforcer les liens sociaux et la cohésion sociale.
La CNAF rappelle qu'au titre de leur neutralité, les structures de l'animation de la vie sociale, soutenues par la branche Famille, ne peuvent héberger aucune activité politique, syndicale ou confessionnelle.
Par ailleurs, les critères d'agrément mentionnent explicitement l'accessibilité à tous et le développement d'actions favorisant la mixité des publics. Il s'agit de prendre appui sur les centres sociaux ou espaces de vie sociale, présents sur les territoires de la politique de la ville (maîtrise du mode d'intervention fondé sur la participation des habitants) et la mise en place d'un conseil citoyen ou comité d'animation.
A ce jour : parmi les 42 centres sociaux seine-et-marnais, 25 sont implantés sur un territoire politique de la ville.

Formalisation du schéma départemental d'animation de la vie sociale à réaliser.
Convention d'objectifs et de financement avec des partenaires relais - Fédération des centres sociaux, Fédération des familles rurales, Fédération des foyers ruraux...

Financement et Accompagnement du Centre social Les Airelles, de son agrément

7) l'accès aux droits et l'accompagnement des familles vulnérables :

Mesures développées en Caf : mise en place de rendez-vous des droits qui permettent aux allocataires qui en ont le plus besoin de bénéficier d'un accompagnement renforcé dans l'accès à l'ensemble de leurs droits sociaux
Développement de l'accès aux droits par la facilitation numérique : appel à projet en 2014 et 2015 en vue de réduire la fracture numérique en renforçant l'autonomie et accompagnant l'usage du caf.fr. (Aides au fonctionnement, à l'investissement et formation au Caf.fr), déploiement d'espaces numériques accompagnés dans tous les sites d'accueil.

Accès aux droits à l'antenne de Lognes pour tous les allocataires du territoire :
- RV des droits
- Instructions RSA
- Accueil social sur RV

Liens partenaires sur des dossiers allocataires complexes (Mds, croix rouge, centres sociaux…) Accompagnement des familles.

Informations collectives accès aux droits auprès de groupes du centre social…

Appel à projet réduction de la fracture numérique : Avis favorable au subventionnement du Centre social Les Airelles pour le déploiement d'un espace numérique.
La Caf est présente aux comités annuels de programmation des contrats de ville au moment du lancement de la démarche au travers du Président du CA et/ou du Directeur ou l'un de ses représentants.

Parmi les 5 groupes thématiques, la Caf est présente à travers les agents de développement social et privilégie les 2 groupes suivants :
- cohésion sociale (problématiques sociales,
- et valeurs de la république et citoyenneté.

Le président et le directeur sont invités à la signature du contrat de ville avec les autres partenaires.

Engagement de la Caf en direction des 6 axes majeurs

Les actions citées concernent l'ensemble de la ville.

ANTENNE SOCIALE LOGNES - ROISSY

Territoires	**Communes d'implantation du QPV**	**La réduction des inégalités territoriales et sociales en matière d'offre d'accueil du jeune enfant**	**Le développement d'une offre territoriale diversifiée pour réduite les inégalités d'accès pour les parents aux dispositifs, les services et actions de soutien à la parentalité**	**La structuration d'une offre d'accueil périscolaire et extrascolaire de qualité, accessible et adaptée aux besoins des familles et des territoires, en lien avec la réforme des rythmes éducatifs**	**L'aide au départ en vacances des familles, des enfants et des adolescents**	**Le soutien au secteur de l'animation de la vie sociale :**	**L'accès aux droits et l'accompagnement des familles vulnérables**
CA Brie Francilienne	Roissy en Brie	Soutien technique de RAM à 2 ETP. Participation au projet « emploi et modes d'accueil » piloté par la Mds	Offres de service proposées aux familles à l'occasion : Décès d'un parent ou d'un enfant Séparation / Divorce : réunions collectives au centre social de Pontault Accompagnement de l'association « la Brèche » dans ses projets de nouvelles structures	CLAS au Centre social	Forum vacances au centre social « les airelles » Action vacances avec l'association « Se loger pour vivre » (départs familiaux, loisirs de proximité)	Accompagnement du Centre social Participation au forum logement piloté tous les deux ans par la Mds (Prochain forum en 2016)	A l'antenne de Lognes : RV des droits Instructions Rsa Accueil social sur RV Lien partenaires sur des dossiers allocataires complexes Suivis des familles Soutien du Centre social dans la mise en place d'un espace numérique d'accès aux droits.

La clause d'intervention de la Caisse des Dépôts dans les Contrats de ville

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de de La Brie Francilienne.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la **cohésion sociale et la solidarité**, pour le **développement et la compétitivité des territoires** et pour la **transition écologique et l'environnement**.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Epargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

1/ En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise…).

2/ En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :
D'une part] les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques…) ;
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources…) ;
- les actions d'aide à la maitrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

D'autre part les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative…), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux…).

3/ En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics…) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

Modalités relatives à l'abattement de la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Melun, le 05/06/2015

Le Préfet de Seine-et-Marne

à

Destinataires in fine

Objet : Elaboration des Contrats de Ville – modalités relatives à l'abattement de la Taxe foncière sur les propriétés bâties dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville
P.J : Cadre National

Dans le cadre des comités de programmation j'ai eu l'occasion de relayer la mesure prévue par la loi de finances 2015 de l'abattement de 30% sur la base d'imposition de la TFPB pour les logements sociaux situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

En vue de la mise en œuvre concrète de cette mesure, je vous transmets le cadre national signé entre le ministre de la Ville et l'Union Sociale pour l'Habitat, tout en vous rappelant les grandes lignes qui se dégagent de ce document :

- L'abattement de la TFPB est rattaché au Contrat de ville ce qui signifie que le contrat de ville doit être signé par les organismes HLM concernés pour en bénéficier ;
- une convention d'utilisation de l'abattement fixant les objectifs, le programme d'action et les modalités de suivi annuel sera annexée au Contrat de ville. En effet chaque année il devra être transmis aux signataires du Contrat de ville les documents justifiant du montant et du nombre d'actions pour l'amélioration des conditions de vie des habitants ;
- cette convention sera signée par l'organisme HLM, l'Etat et les collectivités territoriales et intégrera les enjeux que vous aurez identifiés pour le pilier cadre de vie et renouvellement urbain au cours de la phase actuelle de rédaction de chaque contrat ;
- cette convention sera articulée avec les démarches de gestion urbaine de proximité.

Je vous remercie par avance de votre implication dans l'élaboration des Contrats de Ville au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la Ville.

Jean Luc MARX

Adresse postale : 12, rue des Ste Pères 77010 MELUN CEDEX Téléphone 01 64 71 78 01 Télécopie 01 64 71 78 98 Internet : www.seine-et-marne.gouv.fr

SIGNATAIRES

Monsieur Jean-Luc MARX
Préfet de Seine-et-Marne

Monsieur Bruno DALLES
Procureur de la République près du TGI de Melun

Monsieur Philippe SIBEUD
Directeur départemental de la cohésion sociale

Monsieur Jean-Claude GANDRILLE
Président de La Brie Francilienne

Monsieur François BOUCHART
Maire de Roissy-en-Brie

Monsieur Jean-Paul HUCHON
Président du Conseil Régional d'Ile-de-France

Monsieur Jean-Jacques BARBAUX
Président du Département de Seine-et-Marne

Madame Béatrice GILLE
Rectrice de l'Académie de Créteil

Monsieur Claude EVIN
Directeur Général – Agence Régionale de Santé Ile-de-France

Monsieur Noël BARBIER
Président du Conseil d'Administration – Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne (CAF 77)

Madame Agnès BASSO-FATTORI
Directrice – Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne (CAF 77)

Monsieur Frédéric ARGIS
Directeur de l'agence Pôle Emploi de Pontault-Combault

Madame Catherine PERENET
Directrice interrégionale d'Ile-de-France – Caisse des Dépôts

Monsieur Jean-Alain STEINFELD
Directeur général - OSICA

ROISSY EN BRIE

SIGNATAIRES

Monsieur Jean-Luc MARX
Préfet de Seine-et-Marne

Monsieur Jean-Claude GANDRILLE
Président de La Brie Francilienne

Monsieur François BOUCHART
Maire de Roissy-en-Brie

Monsieur Jean-Paul HUCHON
Président du Conseil Régional d'Ile-de-France

Monsieur Jean-Jacques BARBAUX
Président du Département de Seine-et-Marne

Madame Patricia GALEAZZI
Inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'Education nationale de Seine-et-Marne

Monsieur Laurent LEGENDART
Délégué territorial de l'Agence Régionale de Santé en Seine-et-Marne

Monsieur Noël BARBIER
Président du Conseil d'Administration – Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne (CAF 77)

Madame Agnès BASSO-FATTORI
Directrice – Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne (CAF 77)

Monsieur Jean Luc RAVIS
Directeur Territorial de Seine et Marne

Monsieur Régis PELISSIER
Directeur régional Ile-de-France – Caisse des Dépôts

Monsieur Jean-Alain STEINFELD
Directeur général - OSICA

Madame Elisabeth DETRY
Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Seine-et-Marne